



# VOX

Mars 2010 - No 84

## Le Traité de Lisbonne et l'UE 52 ans d'Europe en bref!

Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes



## Bilan à mi-parcours

### Pensions et assurance maladie

Ces deux thèmes constituent l'axe principal de notre action, car nous devons défendre, avant tout, notre pouvoir d'achat et nos acquis sociaux. L'AIACE participe au dialogue social, notamment par l'intermédiaire de ses représentants aux comités paritaires interinstitutionnels.

L'évolution des pensions suit celle des traitements selon la méthode commune d'adaptation. C'est un acquis fondamental ! Face au refus du Conseil d'appliquer la méthode en décembre 2009, nous avons rédigé une lettre à l'intention du Président de la Commission pour manifester notre intérêt et soutenir le mouvement de protestation. La Commission demande maintenant l'annulation de la décision du Conseil en Cour de justice. Dans la défense de nos intérêts, nous apportons ainsi notre soutien aux actifs en même temps que nous constituons la mémoire que la mobilité des personnels tend à dissoudre.

Les questions concernant l'assurance maladie sont régulièrement suivies avec le PMO. C'est le cas, en particulier, de l'accès aux systèmes nationaux de santé et à l'organisation d'examen de médecine préventive. Nous insistons pour le maintien d'un remboursement satisfaisant et régulier des frais médicaux. Enfin les contrats d'assurance accident et maladie complémentaire gros risques ont été améliorés.

### Accord avec les autres Institutions

L'Accord du 29 février 2008 lie l'AIACE et la Commission qui gère tous les pensionnés pour la gestion de l'assurance-maladie et le paiement des pensions. Mais les autres Institutions sont également concernées en vertu de l'article 1 sexies du nouveau Statut au titre de mesures spécifiques limitées à caractère social. Il est souhaitable, dès lors, qu'elles s'associent officiellement au devoir de sollicitude envers les pensionnés. Des négociations ont été ouvertes pour organiser leur adhésion à l'accord Commission, ce qui renforcerait la position de l'AIACE, de ses adhérents et de l'ensemble des pensionnés.

### Actions sociales spécifiques et dispositions financières

Le même Accord prévoit la mise en œuvre d'actions sociales spécifiques à l'intention de l'ensemble des pensionnés, en partenariat entre la Commission et l'AIACE. La large assise territoriale de notre association est un atout puissant à cet égard et les bénévoles de nos sections nationales, en première ligne sur le terrain, doivent être remerciés pour leur dévouement. Sans eux rien n'est possible. L'AIACE Internationale s'efforce, sur la base de l'expérience ainsi



acquise et du contexte social différent dans chaque Etat membre, de coordonner ces différentes actions.

À cet effet, l'AIACE Internationale a élaboré un nouveau cadre budgétaire interinstitutionnel permettant de mieux identifier le coût des actions retenues et celui de la logistique.

### Relations publiques et Assises annuelles

Un atout indispensable pour notre association est de développer nos relations publiques, en particulier vis-à-vis de la représentation du personnel actif. Nous essayons de promouvoir le potentiel que représentent nos adhérents aux yeux des Institutions et autres organes internationaux en valorisant l'image d'un « troisième âge actif » au bénéfice de tous.



Les Assises constituent une manifestation fort appréciée qui permet la tenue de l'Assemblée générale annuelle ouverte à tous les membres. Les prochaines Assises de 2010 seront organisées par la section Grèce, à Thessalonique.

Cette belle tradition est ainsi maintenue et, nous espérons vous retrouver, nombreux et en pleine forme, dans ce beau pays, fin mai début juin.

**AIACE Internationale**  
**Gerald COGET Président**  
**Sven MOGENSEN Vice président**



# Vox n° 84 - Mars 2010

## EDITORIAL

- 2 Bilan à mi-parcours

## TRAITE DE LISBONNE

- 4 Le Traité de Lisbonne et l'Union européenne - 52 ans d'Europe en bref!

## COMMISSION

- 8 Rencontre avec Madame Irène SOUKA Directeur Général de la DG Human Resources and Security (HR) à la Commission européenne  
11 Interview de Madame Dominique DESHAYES, Directeur du PMO

## PENSIONS

- 14 Pensions: En finir avec les « idées toutes faites »  
17 Rémunérations et pensions : Le Conseil viole la Méthode et la Commission l'attaque devant la Cour de Justice

## COMMUNICATIONS

- 19 « MyIntraComm », plus simple plus convivial et plus performant

## E.U. SOCIETE

- 20 De la mémoire... à l'histoire Les années en « 9 » de 2009 à 1789  
22 L'avenir des ressources d'énergie  
26 Hériter sans frontières  
33 Villes phares de l'Union européenne

## COTISATIONS

- 28 Sections nationales et bulletin d'adhésion

## PMO

- 30 Les bonnes adresses du PMO

## VIE DE L'AIACE

- 34 41èmes Assises de l'AIACE à Thessalonique

## LES SECTIONS

- 35 Allemagne  
37 Belgique - Danemark  
39 Finlande

- 40 Ireland - Italie  
41 Portugal  
42 Sweden

## COCKTAIL DE NOUVEL-AN

- 43 Un grand succès!

## L'AIACE ET VOUS

- 44 Prix du livre européen: 3ème édition  
45 Lucio GUERRATO  
47 Julian Priestley  
48 Célébration du 90ème anniversaire de Jacques-René RABIER

## 49 COURRIER DES LECTEURS

## 50 NECROLOGIE

*L'édition 84 de Vox a été préparée par le bureau de l'AIACE Internationale, le comité de rédaction ayant démissionné à la suite du souhait exprimé par le Président de consacrer le thème principal du n° 83 au 40ème anniversaire de l'association et d'une divergence consécutive sur l'interprétation du règlement intérieur Vox. La situation a été examinée et débattue en octobre 2009 au sein du Conseil d'administration, au vu d'un rapport de trois personnalités indépendantes sous l'égide de notre Président honoraire G. van den Berge. Le Conseil a décidé de confier au Président et au Bureau la confection de Vox 84 et de réexaminer la question lors de sa prochaine réunion en mars 2010.*

*Cover: Tour de Belém (1515) à Lisbonne (Portugal)  
M. Jose Luis Zapatero, Premier Ministre de l'Espagne et Président en exercice de l'UE pour le 1er semestre 2010.*

*M. Jerzy Buzek, Président du Parlement Européen  
Baronne Catherine Ashton, Haut représentant aux Relations extérieures et à la Politique de sécurité - Vice Président de la Commission européenne  
M. Herman Van Rompuy, Président permanent du Conseil européen*

*José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne*



## PAS ENCORE MEMBRE DE L'AIACE ?

POUR NOUS REJOINDRE, REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION PRÉSENT DANS CE NUMÉRO (PAGE 28)

**Editeur responsable :**  
Gérald Coget

**Coordonnateur de la publication :**  
Pierre Blanchard

**Rédaction :**  
Bureau de L'AIACE Int.  
Giovanni Livi  
Sections nationales

**Secrétariat de Rédaction :**  
HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu



### Adresse :

Association Internationale des Anciens des  
Communautés Européennes  
Commission européenne (SC-29 02/04)  
B-1049 Bruxelles  
Tel: 02-295.29.60 - Fax: 02-295.33.56  
Email: aiace-int@ec.europa.eu  
Internet: http://www.aiace-europa.eu

**Photos :**  
Médiathèque CE - Aiace

**Mise en Page:**  
Jean-Claude Lesuisse  
Tel: 32 475 43 73 38 - Fax: 32 2 400 72 95  
E-mail: jclesuisse@hotmail.com

**Impression:**  
Ateliers de reproduction de la Commission

«Vox» est tiré à 18.000 exemplaires



## Le Traité de Lisbonne et l'Union européenne - 52 ans d'Europe en bref !

L'Union européenne a été créée dans le but de mettre fin aux guerres qui ont régulièrement ensanglanté le continent et abouti à la Seconde guerre mondiale. En 1950, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) unit six pays européens dans le domaine de la production d'énergie, Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. Les années 50 sont dominées par la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. En 1957, le Traité de Rome institue la Communauté économique européenne (CEE), aussi appelée «marché commun». Le général De Gaulle accède au pouvoir en France et le chancelier Adenauer dirige la République fédérale d'Allemagne.

### 52 ans d'Europe en bref !

«Dans les années 60, l'économie traverse une période faste, marquée notamment par la suppression des droits de douanes dans les échanges commerciaux entre Etats membres. C'est aussi la naissance de la politique agricole commune (PAC) créée en vue de garantir l'approvisionnement alimentaire de la CEE ainsi que les revenus des agriculteurs. Il s'ensuit une période d'excédents, lait en poudre, beurre et céréales. Mai 1968 devient célèbre suite aux soulèvements étudiants en France et de nombreux changements de société sont désormais associés à la «génération 68».

Le **1er janvier 1973, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent** à la CEE, portant le nombre d'Etats membres à neuf. Les dernières dictatures prennent fin en Europe, Portugal en 1974 et Espagne en 1975. La guerre israélo-arabe d'octobre 1973, brève mais violente, se solde par une crise énergétique et l'apparition de problèmes économiques.

Le Parlement européen est élu au suffrage direct pour la première



#### Etats membres

Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre	Danemark	Espagne
Estonie	Finlande	France	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Pologne	Portugal
République tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suède	

#### Pays candidats

ARY de Macédoine	Croatie	Turquie				
------------------	---------	---------	--	--	--	--

fois en 1979. C'est le début du renforcement de ses pouvoirs face au Conseil et à la Commission. **En 1981, la Grèce devient le dixième membre**, puis vient le tour de **l'Espagne et du Portugal en 1986**. C'est aussi cette année que l'Acte unique européen est signé, vaste programme de six ans destiné à supprimer les entraves à la libre circulation des marchandises au sein de la CEE, donnant naissance au «Marché unique» avec l'objectif 1992.

Le 9 novembre 1989 marque un grand bouleversement politique avec la chute du mur de Berlin et l'ouverture, pour la première fois depuis 28 ans, de la frontière entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, bientôt réu-

nifiées. La disparition du rideau de fer et de l'URSS en Europe centrale et orientale rapproche les Européens.

Le Marché unique est achevé en 1993, avec la mise en place des «quatre libertés»: libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux et la levée des contrôles aux frontières intérieures. Deux traités sont signés: le Traité de Maastricht sur l'Union européenne (UE) en 1993 et le Traité d'Amsterdam en 1999, renforçant les pouvoirs du Parlement européen. Les Européens s'intéressent à la protection de l'environnement et à la mise en place de mesures communes en matière de sécurité et de défense. **En 1995, l'UE s'enrichit de trois**

## LES TRAITES EUROPEENS

**nouveaux membres, l'Autriche, la Finlande et la Suède.** La politique agricole commune est bouleversée, supprimant la garantie des prix et instituant des aides à la surface. Un village luxembourgeois donne son nom aux accords de «Schengen», qui permettent progressivement aux Européens de voyager sans contrôle aux frontières. Grâce au programme ERASMUS, des milliers de jeunes gens peuvent étudier dans d'autres pays avec l'aide de l'UE, tandis que les télécommunications (internet et réseau mobile) s'améliorent sous l'égide communautaire.

En décembre 2000 une nouvelle monnaie, l'euro, est créée dont la force symbolique et financière se révélera considérable. Le 11 septembre 2001 devient synonyme de «guerre contre le terrorisme » et les États membres de l'UE renforcent progressivement leur coopération pour lutter contre la criminalité. La page des divisions politiques entre Europe de l'Ouest et Europe de l'Est est définitivement tournée lorsque pas moins de **dix nouveaux pays adhèrent à l'UE en 2004, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, suivis en 2007 de deux autres, la Bulgarie et la Roumanie.**

« Toutefois en 50 ans, le monde a changé et l'Europe, au début du 21<sup>ème</sup> siècle, doit faire face à de nouveaux enjeux : la mondialisation de l'économie, l'évolution démographique, le changement climatique, l'approvisionnement énergétique ou encore les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Les Etats membres ne sont plus en mesure d'affronter seuls tous ces nouveaux enjeux qui ne connaissent pas de frontières. Un effort collectif à l'échelle européenne doit permettre d'y faire face.

Il convient par ailleurs de renforcer le caractère démocratique de l'Union en accordant plus de poids au Parlement européen et aux parlements nationaux, de rapprocher l'Union de ses citoyens et de renforcer la cohérence de ses actions extérieures. Il est donc logique que le fonctionnement de l'Union soit revu. Elle doit disposer d'outils efficaces et cohérents adaptés non seulement au fonctionnement d'une Union élargie de 15 à 27 membres mais aussi aux transformations rapides du monde actuel.

Malgré la Déclaration de Laeken en 2001, il s'est avéré difficile de trouver un accord sur la forme d'une Constitution et le débat sur l'avenir de l'UE a fait rage. Après les déboires dus aux refus populaires de ratification de la France, des Pays Bas et de l'Irlande, lesquels sont transformés en approbation après quelques temps ou procédures, le Traité de Lisbonne signé en 2007 est définitivement ratifié en 2009.

Suite mais pas fin de l'Histoire, nos enfants et petits enfants feront leur affaire de la construction européenne aux prises avec d'autres enjeux, notamment ceux de la mondialisation, de l'environnement et des ressources énergétiques.

### TRAITE DE PARIS 1951

Belgique / France / Italie / Luxembourg / Pays Bas / République fédérale d'Allemagne

Mise en commun de la production et la consommation du charbon et de l'acier entre les six pays signataires en instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

### TRAITE DE ROME 1957

Belgique / France / Italie / Luxembourg / Pays Bas / République fédérale d'Allemagne

Acte fondateur de la Communauté économique européenne (CEE), il vise à « établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Il a institué le Marché commun européen et a défini les bases de la politique agricole commune mise en œuvre en 1962. Le même jour, les six états ont signé le Traité Euratom.

### TRAITE DE BRUXELLES 1965

Belgique / France / Italie / Luxembourg / Pays Bas / République fédérale d'Allemagne

Traité de FUSION des structures exécutives mises en place par les traités CEE, CECA et Euratom, les trois Communautés partageant déjà Cour de justice et Parlement. Il institue le Conseil des Communautés européennes et la Commission européenne uniques, partageant un même budget et siégeant à Bruxelles.

### ACTE UNIQUE EUROPEEN 1986

Belgique / Danemark / Espagne / France / Grèce / Irlande / Italie / Luxembourg / Pays Bas / Portugal / République fédérale d'Allemagne / Royaume-Uni

L'AUE fixe l'achèvement du marché intérieur à la fin de 1992 en démantelant les barrières physiques, politiques et fiscales faisant obstacle à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes (les quatre libertés fondamentales). Il introduit une procédure de décision pour l'harmonisation du marché intérieur par un vote à la majorité qualifiée du Conseil des ministres, à l'exclusion des questions fiscales et sociales



## TRAITE DE MAASTRICHT 1992

Allemagne / Belgique / Danemark / Espagne / France / Grèce / Irlande / Italie / Luxembourg / Pays Bas / Portugal / Royaume-Uni

Traité constitutif de l'Union européenne, Il affirme les objectifs de l'Union, définit les trois « piliers » de son action et donne un cadre institutionnel au Conseil européen ainsi qu'à la procédure de coopération renforcée. Les autres institutions et règles communautaires relèvent du traité instituant la Communauté européenne ou traité de Rome, modifié par le traité de Maastricht.

## TRAITE D'AMSTERDAM 1997

Allemagne / Autriche / Belgique / Danemark / Espagne / Finlande / France / Grèce / Irlande / Italie / Luxembourg / Pays Bas / Portugal / Royaume-Uni / Suède

Il modifie le traité instituant la Communauté européenne (traité CE) et le Traité sur l'Union européenne (ou Traité de Maastricht, traité UE). Son objectif était de créer un espace de liberté, de justice et de sécurité.

## TRAITE DE NICE 2001

Allemagne / Autriche / Belgique / Danemark / Espagne / Finlande / France / Grèce / Irlande / Italie / Luxembourg / Pays Bas / Portugal / Royaume-Uni / Suède

Il fixe les principes et les méthodes d'évolution du système institutionnel liée à l'élargissement. Une nouvelle répartition des voix attribuées à chaque État au Conseil, ainsi que la définition d'un nouveau calcul de la majorité qualifiée. Après le « non » irlandais en juin 2001, un second référendum a permis de ratifier le traité

## TRAITE D'ATHENES 2003

Allemagne / Autriche / Belgique / Chypre / Danemark / Espagne / Estonie / Finlande / France / Grèce / Hongrie / Irlande / Italie / Lettonie / Lituanie / Luxembourg / Malte / Pays Bas / Pologne / Portugal / République tchèque / Royaume-Uni / Slovaquie / Slovénie / Suède

Il consacre le cinquième élargissement de l'Union européenne, avec l'entrée de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie .

## LE TRAITÉ DE LISBONNE

Il modifie les traités CE et UE en vigueur, mais ne les remplace pas. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et doter l'UE du cadre juridique et des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux futurs et répondre aux attentes des citoyens.

### Une Europe plus démocratique et plus transparente:

**Un rôle renforcé pour le Parlement européen**, directement élu par les citoyens de l'UE. Il obtient de nouvelles attributions importantes dans le domaine de la législation, du budget et des accords internationaux. En particulier, le recours accru à la procédure de codécision permettra de placer le PE à égalité avec le Conseil pour la majeure partie des actes législatifs européens.

**Une participation accrue des parlements nationaux**. Ils pourront œuvrer davantage aux travaux de l'UE, grâce au principe de subsidiarité selon lequel l'Union intervient seulement si les objectifs de l'action envisagée peuvent être mieux atteints au niveau européen.

**La possibilité pour les citoyens de mieux se faire entendre**, grâce au droit d'initiative populaire. Un million de citoyens originaires de différents États membres pourront demander à la Commission de présenter de nouvelles propositions.

**Des relations plus claires entre les États membres et l'Union européenne** grâce à une classification précise de leurs compétences respectives. La possibilité pour un État membre de se retirer de l'Union est explicitement prévue, pour la première fois.

### Une Europe plus efficace:

**Un processus décisionnel amélioré**: le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil sera étendu à de nouveaux domaines politiques. À compter de 2014, le calcul de la majorité qualifiée se fondera sur le principe de la double majorité des États et de la population, c'est à dire au moins 55 % d'États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union.

**Un cadre institutionnel plus stable et plus simple**: création d'un poste de président du Conseil européen élu pour un mandat de deux ans et demi ; introduction d'un lien direct entre l'élection



L'accent est mis également sur la solidarité dans le domaine de l'énergie.

**Une sécurité accrue pour tous** : l'Union voit ses compétences renforcées en matière de liberté, de sécurité et de justice et pourra ainsi lutter plus efficacement contre la criminalité et le terrorisme. De nouvelles dispositions sur la protection civile, l'aide humanitaire et la santé publique visent également à renforcer la capacité de l'Union à faire face aux menaces pesant sur la sécurité des citoyens européens.

## L'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale:

**les instruments de politique extérieure** de l'Europe seront regroupés, tant en ce qui concerne l'élaboration que l'adoption de nouvelles politiques.

**La nomination d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères** et la politique de sécurité, qui sera également vice-président de la Commission, renforcera le poids, la cohérence et la visibilité de l'action extérieure de l'UE. Le haut représentant s'appuiera sur un nouveau service européen pour l'action extérieure.

**L'Union sera dotée d'une personnalité juridique unique**, ce qui renforcera son pouvoir de négociation, la rendra plus efficace sur la scène internationale et fera d'elle un partenaire plus visible aux yeux des pays tiers et des organisations internationales.

**Les avancées en matière de politique européenne de sécurité et de défense** préserveront certaines modalités de décision spécifiques, mais faciliteront également une coopération renforcée au sein d'un groupe restreint d'États membres.

du président de la Commission et les résultats des élections européennes ; nouvelles dispositions pour la composition future du Parlement européen et pour une Commission réduite ; nouvelles règles concernant la coopération renforcée et les dispositions financières.

**Améliorer la vie des Européens**: la capacité d'action de l'UE dans plusieurs domaines prioritaires de l'Union et de ses citoyens, tels que la liberté, la sécurité et la justice, la lutte contre le terrorisme et la criminalité sera renforcée. D'autres domaines sont concernés comme la politique énergétique, la santé publique, la protection civile, le changement climatique, les services d'intérêt général, la recherche, l'espace, la cohésion territoriale, la politique commerciale, l'aide humanitaire, le sport, le tourisme et la coopération administrative.

## Une Europe des droits et des valeurs, de la liberté, de la solidarité et de la sécurité,

**Valeurs démocratiques**: les valeurs et les objectifs sur lesquels repose l'Union doivent servir de référence aux citoyens européens et montrer ce que l'Europe a à offrir à ses partenaires dans le monde.

**Droits des citoyens et Charte des droits fondamentaux**: les libertés et principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux sont garantis en leur conférant une valeur juridiquement contraignante. Les droits civiques, politiques, économiques et sociaux sont réaffirmés. Le traité préserve et renforce les « quatre libertés » ainsi que les libertés politiques, économiques et sociales des citoyens européens.

**Solidarité entre les États membres**: l'Union et ses États membres agissent de manière solidaire si un État membre est la cible d'un attentat terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

*(Cet article a été réalisé par le Bureau à l'aide des sources Internet Wikipedia et Europa notamment)*



## Rencontre avec Madame Irène SOUKA Directeur Général de la DG Human Resources and Security (HR) à la Commission européenne

Pour VOX, le Président Gérald COGET et le Secrétaire Général Gérard GROSJEAN ont rencontré Madame Irène SOUKA.

### L'AIACE:

*La Commission est de loin le plus important employeur des Institutions européennes. Plus de 30.000 personnes y travaillent, réparties dans des dizaines de lieux d'affectation et soumises à des régimes statutaires différents. Il s'agit donc d'une gestion passionnante mais fort complexe, en particulier avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Vous êtes la première femme nommée à ce poste extrêmement important et nous vous en félicitons. Quelle est votre vision de la DG « Ressources humaines » et votre future politique du personnel ?*

### Madame Irène SOUKA



La réorganisation de la DG ADMIN devenue à partir du 1er janvier 2010 la nouvelle DG Ressources humaines et sécurité (HR) s'inscrit dans la volonté de continuer à moderniser notre gestion des ressources humaines afin d'apporter une valeur ajoutée toujours plus forte au travail de la Commission et offrir un service de grande qualité à son personnel, qu'il soit en activité ou retraité.

La réorganisation de la DG HR va s'accompagner d'une orientation-client plus poussée et d'une meilleure coordination entre les unités. La nouvelle organisation apporte notamment une clarification des rôles entre les activités qui touchent à l'allocation du personnel et aux structures de travail de la Commission, celles qui concernent la gestion « quotidienne » du personnel (recrutement, formation, mobilité, égalité des chances, politique sociale et santé...), les activités de gestion des ressources de notre DG et celles qui concernent les relations avec nos partenaires (Institutions, Syndicats, Offices et Agences, Communication

interne...). Elle prévoit également le renforcement de nos actions dans certains domaines-clés comme par exemple la prévision de nos besoins en personnel, la professionnalisation du personnel de la Communauté ressources humaines, et la révision régulière de nos processus pour vérifier que ceux-ci fonctionnent de la manière la plus optimale.

Ceci devrait nous permettre d'ap-

préhender au mieux un agenda bien rempli pour les cinq prochaines années. Parmi les grands enjeux figurent la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, avec notamment la création du Service Européen d'Action Extérieure, la pérennité de nos équilibres financiers (pensions, assurance-maladie, salaires...) et la modernisation de nos activités de gestion des ressources humaines, en augmentant leur valeur ajoutée tout en réduisant les coûts. Une de nos priorités sera de contribuer à une allocation optimale des ressources humaines au sein de la Commission et je souhaite que la DG HR donne l'exemple en la matière.

Enfin, le nouveau Traité fournit de nouvelles bases juridiques qui devraient nous permettre d'approfondir la coopération avec les autres administrations et prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir la bonne administration au niveau européen. Cet agenda chargé ne nous empêchera pas de continuer à promouvoir des conditions de travail et une politique sociale modernes en perfectionnant les dispositifs existants lorsque cela pourrait être nécessaire.

### L'AIACE

*Les anciens fonctionnaires et agents pensionnés conservent des liens avec leurs Institutions en vertu du Statut des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes. En tant que salariés de ce Service public européen, nous sommes couverts par la Méthode d'adaptation des traitements et pensions et nous bénéficions de la couverture d'assurance maladie. C'est un acquis primordial auquel les pensionnés sont profondément attachés. La période qui s'ouvre (2010-2012) prépare notre avenir pour plusieurs années. Chaque nouvelle négociation est marquée par des tentatives de révision défavorable de notre régime, notamment de la part du Conseil, sous prétexte de contraintes budgétaires. Nous pensons qu'il faut préserver à tout prix l'acquis,*



*notamment des pensionnés! Que comptez-vous faire, en tant que Directeur général des Ressources humaines et de l'Administration mais aussi comme fonctionnaire directement concernée, pour nous aider dans cette démarche ?*

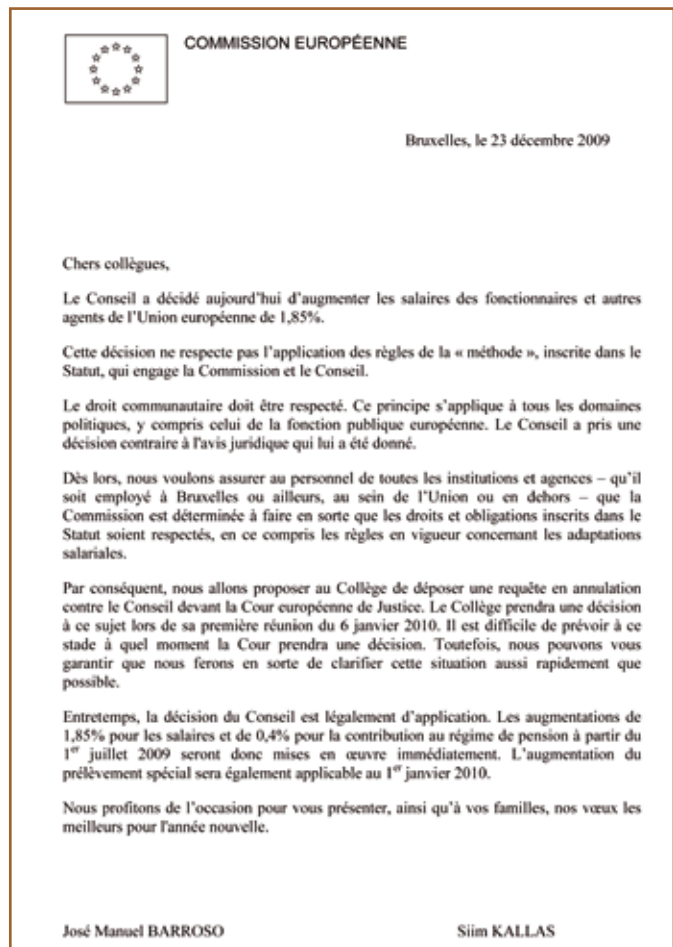
### **Madame Irène SOUKA**

La Commission a pris une position très claire vis-à-vis des tentatives du Conseil de mettre en question l'application de la méthode. Le message que le Président Barroso et le Vice-président Kallas ont envoyé au personnel le 23/12/2009 a résumé cette position d'une façon très claire (*NDLR: voir la lettre ci-jointe*). Malgré tout, le Conseil n'a pas voulu suivre la position de la Commission et pour cette raison, il y a quelques jours, la Commission a introduit un recours en annulation auprès de la Cour contre la décision du Conseil.

En ce qui concerne la Méthode en général, je considère qu'elle a fait ses preuves, mais je m'attends effectivement à des discussions intéressantes et intenses avec tous les stakeholders qui incluent cette fois-ci, à côté des OSP et de l'AIACE, non seulement le Conseil, mais aussi le Parlement depuis que le nouvel article 336 du TFUE prévoit la procédure législative ordinaire pour toute modification du Statut.

### **L'AIACE**

*L'article 1 sexies du nouveau Statut institue un devoir de sollicitude envers les pensionnés. En vertu de l'accord signé en 2008 avec la Commission, l'AIACE met en œuvre, sur le terrain, certaines actions sociales qui concourent à la satisfac-*



*tion de cette obligation statutaire. Nous aimerions connaître votre avis sur ce que la Commission doit faire dans ce domaine et sur ce que l'AIACE fait, sachant que les pensionnés sont installés, et parfois isolés, dans toute l'UE.*

## **Madame Irène SOUKA**

Certaines mesures à caractère social ont depuis longtemps été instaurées en faveur des pensionnés mais ce n'est en effet que depuis le nouveau Statut de 2004 que celles-ci ont été explicitement établies à travers l'article 1 sexies. La Commission dispose déjà de divers instruments tels que les services d'assistance sociale à Bruxelles (avec deux assistants sociaux uniquement dévolus aux pensionnés), Luxembourg, Ispra, Karlsruhe, Petten et Geel et les aides financières individuelles comme les aides familiales, les secours financiers ponctuels, l'aide aux handicapés ou l'aide au conjoint survivant. La Commission soutient et encourage également la création de groupes d'entraide tels que le Cancer Support Group.

Les pensionnés constituent une population spécifique par sa diversité. Outre les titulaires d'une pension d'ancienneté ou d'invalidité, elle comprend également des conjoints survivants. Il faut aussi savoir que quelque 15% des pensionnés sont âgés de plus de 80 ans. L'autre aspect tient, comme vous le soulignez, à la dispersion géographique des pensionnés dont la moitié réside en dehors de Bruxelles et Luxembourg.

Etant donné cette situation, la Commission se doit tout d'abord de développer une politique d'information à l'égard des anciens accessible par le plus grand nombre. C'est pourquoi, elle a mis en place à leur intention un secteur chargé des relations avec les anciens, un point de contact (PMO Contact) pour toutes questions concernant la Caisse maladie ou les pensions, un service d'aide juridique, l'envoi des Informations administratives et de «Commission en Direct» en version papier et surtout,

depuis fin 2009, un espace spécifiquement dédié aux pensionnés sur son site intranet «MyIntraComm».

Quant à la mise en œuvre d'actions sociales à l'égard de tous les pensionnés, il est évident que l'Accord de partenariat conclu avec votre association en 2008 a permis une extension du champ d'action. La Commission apprécie à sa juste valeur le travail précieux effectué par les nombreux bénévoles des 14 sections nationales de l'AIACE, qui œuvrent sur le terrain et sont ainsi à même de fournir une aide de proximité. De même, elle ne peut que se féliciter de cette coopération qui permet de lancer, tous les deux ans, une vaste enquête auprès des pensionnés en difficulté. La mise en commun des synergies existantes ne peut donc être qu'une plus-value pour la Commission dans le cadre de sa politique sociale.

## **L'AIACE**

*L'actualité récente a mis l'accent sur un risque apparu dans le domaine fiscal, que certains Etats membres s'avisent de taxer les revenus des fonctionnaires et anciens fonctionnaires européens résidant sur leur territoire. Le cas de la Grèce est significatif à cet égard. Pourriez-vous nous expliquer la position de la Commission sur cette question alarmante ?*

## **Madame Irène SOUKA**

La Commission assiste les fonctionnaires concernés par cet impôt que nous considérons comme une violation du PPI. Cette assistance consiste en la prise en charge des honoraires d'un bureau d'avocat en Grèce qui assistera les intéressés dans leurs démarches auprès des autorités fiscales/des tribunaux grecs.

Par ailleurs, la Commission a engagé une procédure d'infraction contre la Grèce fondée sur l'article 258 (ex Article 226 EC) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.





## Interview de Madame Dominique DESHAYES, Directeur du PMO

Pour VOX, fin décembre 2009, l'AIACE a rencontré Mme Dominique DESHAYES, Directeur du PMO.

### L'AIACE:

*La décision portant création du PMO limite à cinq ans la durée qu'un Directeur peut passer à la tête de l'Office. Dans ce contexte, vous devriez quitter ce poste à la mi-février 2010. Cet Office rend des services à l'ensemble du personnel de la Commission, des autres institutions et des pensionnés. Quel serait votre message en cette fin d'année 2009 après être resté à la Direction pendant cinq ans?*

### Dominique DESHAYES

Etre Directeur du PMO est un travail passionnant et très diversifié, mais qui est également très lourd en termes de responsabilités, de disponibilité et surtout de volume administratif à gérer. Le Directeur doit être un habitué «du terrain» qui n'hésite pas à «mettre les mains dans le cambouis» et qui doit accepter d'être exposé, notamment dans le domaine si délicat du service aux autres.

Le PMO doit veiller à conserver son objectivité et sa neutralité lorsqu'il intervient, par exemple, dans des problèmes personnels très sensibles à résoudre, tels la répartition des impôts ou des allocations familiales en cas de garde partagée des enfants communs d'un couple séparé ou divorcé.

A chaque nouvel élargissement de l'Union européenne, il convient également de veiller à donner une information adéquate et claire à nos nouveaux collègues tout en tenant compte des particularités de leurs traditions administratives et culturelles.

Mais ces difficultés ne doivent pas occulter les bons côtés de cette fonction qui génère malgré tout beaucoup de gratitude et de remerciements de la part des utilisateurs.

### L'AIACE

*Quel est l'avenir du PMO?*

### Dominique DESHAYES

La vocation du PMO est de devenir to-

talement interinstitutionnel. C'est déjà le cas pour le remboursement des frais médicaux, où, à part le Conseil, le PMO prend toutes les Institutions en charge et pour les pensionnés, où la Commission gère les pensions des post actifs de toutes les Institutions.

### L'AIACE

*Il y a-t-il des problèmes particuliers au niveau des ressources humaines? Le personnel est-il assez nombreux?*

### Dominique DESHAYES

Dans cet Office relativement nouveau et créé à partir des services de la DG ADMIN (devenue HR aujourd'hui), gérer 300 agents contractuels souvent jeunes, recrutés depuis la création du PMO, a été une gageure et le fait d'avoir eu moi-même des enfants jeunes adultes m'a beaucoup aidée.

Gérer la cohabitation des fonctionnaires et des agents contractuels exerçant souvent les mêmes tâches est riche, mais aussi difficile. Ces agents contractuels ont la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée (CDI) soit au PMO soit dans un autre Office ou une Agence, mais les possibilités de carrière ou de mobilité sont assez réduites pour cette catégorie de personnel.

Notre structure comprend actuellement 9 Unités et plus de 500 agents et fonctionnaires. Elle fonctionne bien mais est à la limite de ses capacités.

Depuis 2004, nous avons dû adapter la gestion du personnel aux nouvelles possibilités offertes par le Statut depuis la réforme: les congés parentaux, par exemple. Cette évolution sociale exige souvent des «remodelages» au sein des unités. Les moyens informatiques devraient aussi pouvoir être accrus, dans un but d'efficacité, ce qui est le cas particulièrement dans l'Unité Pensions. La gestion du chômage est devenue très lourde: elle concerne près de 5000 agents



contractuels ayant atteint le terme de leur contrat à durée déterminée (CDD) dans les DG de la Commission. Cette catégorie de personnel n'existait pas avant la réforme, il s'agit donc d'une nouvelle charge de travail.

Les tâches confiées au PMO comportent une part relationnelle complexe et la frontière des compétences n'est pas toujours claire dans l'esprit des usagers entre la DG HR et le PMO. Nous sommes au PMO, à la fois une «usine» dans la mesure où nous appliquons les droits et payons les bénéficiaires de ces droits, et un «bureau d'étude», puisque le PMO «pense», fait des appels d'offres ou propose de nouvelles DGE, par exemple. Ce sont bien là des travaux de conception.

Le PMO se doit d'être rapide et de fournir un travail sans reproche, mais il doit aussi porter la réflexion sur des mesures de simplification et de maîtrise des coûts. Il faut noter également que la Cour des Comptes exerce un contrôle très strict et qu'il faut veiller à justifier les dépenses devant les autorités budgétaires.

### L'AIACE

*Quelles sont vos relations avec les anciens et notamment avec l'AIACE?*

### Dominique DESHAYES

Je me félicite des très bons contacts personnels que j'ai eus avec les représentants de l'AIACE au cours de ces cinq dernières années et notamment avec les Présidents et divers membres du Conseil d'administration et des bureaux successifs. J'ai toujours tenu à être présente aux réunions régulières avec l'AIACE et à participer



aux Assemblées générales tant des sections nationales à Bruxelles, Paris, à Luxembourg, entre autres, qu'à celles de l'AIACE Internationale. J'estime que l'accord entre la Commission et l'AIACE, qui va s'étendre aux autres Institutions, sera une bonne chose afin d'optimiser les relations avec les Anciens et la gestion de leurs dossiers.

## L'AIACE

*Le PMO semble avoir une structure plutôt complexe, qu'en est-il exactement?*

### Dominique DESHAYES

Le PMO possède quatre particularités qui lui sont propres.

Il est implanté sur plusieurs sites; cela a bien sûr un coût au niveau des ressources humaines, mais c'est une bonne chose puisque cela permet de confronter les points de vue et les méthodes de gestion. Il s'agit de quatre sites (Bruxelles, Luxembourg, Ispra, Karlsruhe) qui existent pour des raisons historiques. Ma préoccupation a été de les rendre plus efficaces, c'est pourquoi ils ont été en partie spécialisés: toutes les missions sont désormais traitées à Bruxelles et tous les remboursements d'experts le sont à Luxembourg, par exemple. Des transferts d'affiliés ont également été opérés entre les bureaux liquidateurs de la caisse de maladie pour équilibrer la charge de travail de chaque entité.

Il est déjà en grande partie interinstitutionnel. Il l'est presque complètement pour la Caisse Maladie (à part le Conseil de l'UE qui s'occupe de ses affiliés actifs), complètement pour le paiement des pensions, et en partie pour les salaires. Le PMO gère les dossiers de presque 200.000 affiliés. Le PMO a pris également en charge les transferts de droits à pension et les allocations de départ pour la Cour des Comptes, le Comité économique et social et le Comité des Régions. Depuis peu, les remboursements des frais médicaux des Parlementaires européens sont aussi pris en charge par le PMO. Les autres institutions et de nombreuses agences communautaires à Bruxelles et ailleurs dans l'UE ont manifesté leur intérêt pour une telle délégation de tâches.

Le personnel du PMO est constitué de 65 % d'agents



contractuels. Cependant certaines fonctions pourraient encore être dévolues à des contractuels là où elles sont occupées par des fonctionnaires. Le PMO manque surtout, pour l'encadrement des équipes de gestion, de ce que l'on appelait sous l'ancien statut «de bons B»! Dans les sélections pour le recrutement des agents contractuels, certains candidats sont suffisamment polyvalents pour accomplir plusieurs tâches dévolues au PMO, c'est pourquoi la mobilité interne dans l'Office est favorisée. Du fait du manque de perspectives de carrière, il existe aussi une mobilité fréquente vers l'«extérieur»: beaucoup d'agents réussissent des concours généraux et partent dans des DG ou d'autres institutions, d'autres quittent pour occuper des emplois contractuels dans les agences. Les nouveaux recrutements sont en conséquence réguliers.

Nos «clients» ou plutôt «nos bénéficiaires» dépassent largement la population des actifs. Au total nous gérons les dossiers de plus de 150.000 personnes, dont des enfants, des conjoints d'actifs et de pensionnés, des veufs et veuves, et des orphelins. Cela pose évidemment des problèmes de communication car tout le monde n'est ni intéressé, ni capable de gérer l'accès à l'informatique de chez soi. Que l'on se rassure, encore une fois, il y aura toujours pour eux une information «papier» et nous veillerons à ce que cela en soit ainsi, comme le souhaite d'ailleurs l'AIACE.

La modernisation des outils informatiques a aussi été une priorité. En matière de communication, le «PMO-Contact» est une réussite qui facilite les contacts directs. C'est un helpdesk/call-center aussi bien pour les courriels que pour les demandes téléphoniques. Un renforcement de l'équipe serait souhaitable pour faire face à la demande et assurer un service optimal. Actuellement, neuf collègues œuvrent à temps plein pendant les heures de service pour répondre – et donner au moins une réponse d'attente- à des questions parfois étonnantes ou déroutantes. Il existe aussi des périodes de pics d'appels (au moment des déclarations de scolarité à la rentrée scolaire par exemple) qui provoquent une sollicitation intensive de ce secteur.

## L'AIACE

*L'AIACE a constaté que lorsque les gens n'ont pas obtenu la réponse qu'ils attendaient ou doivent attendre trop longtemps, ils s'adressent à l'AIACE.*

**Dominique DESHAYES**

Pour améliorer les contacts, le PMO est occupé à revoir la fiche de renseignements pour les pensionnés, en reprenant les adresses utiles.

**L'AIACE**

*En effet retrouver rapidement des informations dans l'ancien l'IntraComm n'était pas simple et on s'y perdait facilement. Nous avons fait l'exercice des «adresses PMO» pour le magazine VOX!*

**Dominique DESHAYES**

La page d'accueil pour les pensionnés dans MyIntraComm facilitera certainement la recherche. Dans certains cas, compte tenu des structures et de la répartition des compétences, il faudra malgré tout encore chercher sur le site pour retrouver la/les bonnes adresses ou informations. (Ndlr quelque temps après avoir réalisé cette interview, le nouveau site «MyIntraComm» a été mis en service et facilitera les recherches, notamment pour les pensionnés).

**L'AIACE**

*Une dernière question sur l'information concernant l'activité du PMO et des relations avec l'ADMIN (devenue HR)*

**Dominique DESHAYES**

L'information a été traitée en priorité, telle la brochure de vulgarisation sur les DGE de l'assurance maladie, les fiches dans Commission en direct, le site My IntraComm, etc... Des questions de délimitation des compétences doivent encore être réglées avec la DG HR mais la bonne collaboration permet de trouver des solutions. Cependant, il existe des règles telles la protection des données qui freinent la collaboration en empêchant de transmettre des données individuelles, ce qui génère des envois erronés. Le PMO fait tout pour éviter ce genre d'incident.

Au nom du PMO merci de votre visite.

**Pour l'AIACE  
J. Franchomme et P. Blanchard**



*L'interview a été suivie d'une visite rapide au PMO-Contact et au service «scanning» qui réceptionne les demandes de remboursement des frais médicaux.*

*Dominique DESHAYES, en directeur de terrain, connaît particulièrement bien tout le personnel et s'entretient souvent avec lui. Ces deux antennes se trouvent au rez-de-chaussée du Science 27 et ne sont pas accessibles au public. Le personnel est très impliqué et travaille avec entrain pour traiter les milliers de demandes mensuelles de remboursement.*

*Au PMO-Contact les demandes téléphoniques prennent du temps ce qui, compte tenu du nombre d'opérateurs, crée des temps d'attente assez longs. Pour ceux qui obtiennent la ligne, on nous assure encore une fois qu'un suivi de chaque demande est assuré. Nous avons aussi constaté que le personnel est multilingue et très attentif aux questions.*

*PMO-Contact est accessible en semaine de 9h à 17h (vendredi 12h) au numéro 32 2 299 77 77 pour toutes les questions concernant les salaires, les pensions, les allocations et indemnités.*

**ORGANIGRAMME (01/09/2009)**

**Directeur du PMO** : Dominique Deshayes  
**Office de gestion et liquidation des droits individuels**

Assistant du Directeur: Karen Brogneaux  
Responsable de la cellule NAP: Francis Rigon  
IRM: Roberto Rotter

**PMO/1 Rémunérations et gestion des droits individuels pécuniaires**

Gabriel Martineau

**PMO/2 Missions**

Giuseppe Scognamiglio

**PMO/3 Assurance maladie & Accidents**

Ludovic Promelle

Chef Adjoint

Paolo Mozzaglia

**PMO/4 Pensions**

Jose Luis Sanudo

**PMO/5 PMO Luxembourg**

François Augendre

**PMO/6 PMO Ispra**

Gilda Capuano

**PMO/7 Etudes et prospective**

Pieter Kerstens

**PMO/8 Budget et contrôle interne**

François Willekens

**PMO/9 Simplification, communication et coordination entre les sites**

Piotr Bartoszewicz-Malicki



## En finir avec les « idées toutes faites »

Ludwig Schubert dans un article remarquable du VOX 83 intitulé « l'avenir de nos pensions » et dans une présentation à l'Assemblée générale à OPIO lors des dernières Assises, explique très complètement la problématique de notre régime de pensions, de leur niveau et du maintien du pouvoir d'achat, éléments qui fondent l'une des raisons d'être principale de l'AIACE

Il ne s'agit pas ici de répéter – certainement moins bien – les propos de Ludwig Schubert mais de tenter de mettre à mal les « idées toutes faites » qui continuent de circuler malgré toutes les explications de qualité disponibles.

Pour se défendre, pour défendre un acquis, voire l'améliorer il faut qu'un maximum de personnes concernés se transforment en avocats de la défense : les membres de l'AIACE sont les mieux placés. Ils doivent donc certes, dominer un tant soit peu la substance mais aussi, et surtout, être conscients des principes et de l'impact politique de nos pensions.

Notre régime de pension est régulièrement soumis à des attaques budgétaires mais aussi politiques de la part de plusieurs Etats Membres, souvent en difficulté sur le même sujet au niveau national. C'est également le cas des « eurosceptiques » qui remettent en question le Service public européen en tant qu'instrument d'intégration européenne.

Ludwig Schubert l'explique clairement dans ses conclusions d'août 2009, que l'échéance de juin 2013, avec la fin de l'application de l'annexe XII du statut, sera un nouveau tournant décisif pour notre système. C'est pourquoi, il faut s'y préparer dès maintenant et si les actifs ont des moyens de défense que les anciens n'ont plus, ces derniers disposent d'un peu plus de temps, d'un certain recul et d'expérience et d'une grande capacité de conviction. Restent les arguments !

### Des idées aussi tenaces qu'inexactes

Actifs ou pensionnés, hélas, nombreux sont encore ceux et celles qui

croient et répètent les « idées toutes faites » qui courent à ce sujet! Ces « idées » sont légions. Quatre d'entre elles circulent depuis longtemps, jusque dans des groupes techniques parmi des soi-disant experts et hélas jusqu'au Conseil de l'EU.

- ◆ Les fonctionnaires ont payé leurs contributions pendant de nombreuses années alors qu'il n'y avait pas, ou peu de pensionnés, donc les Etats Membres ont fait disparaître ces fonds accumu-



- ◆ les à leur avantage et nous ont spolié pour augmenter ensuite les contributions »!
- ◆ Depuis 2004, dans le nouveau statut, les agents contractuels déstabilisent le régime de pension en payant de faibles contributions très inférieures à celles des fonctionnaires qui vont en supporter les conséquences!
- ◆ Le montant des contributions des actifs ne suffit plus à payer les pensions en cours (les nôtres).
- ◆ La crise financière et économique va remettre en question le système notamment en ce qui concerne les placements donc le paiement des pensions.

Les réponses à ces « idées toutes

faites » se trouvent évidemment toutes dans le VOX 83. Toutefois, reprenons les ici simplement avec d'autres mots.

Les pensions des quelques 17000 retraités actuels ont déjà été financées et elles ne dépendent plus des contributions actuelles et futures ou de la composition de la population des presque 50.000 actifs (fin 2008 - FO, AT et AC) cotisants au régime. Chaque pensionné peut donc considérer individuellement que sa pension est garantie car il l'a payée avec ses contributions et celles des E.M. Ces pensions ne dépendent pas non plus d'une crise budgétaire ou financière – même de l'importance de celle que

nous subissons depuis fin 2008 (sauf catastrophe, banqueroute complète de l'UE et, cessation de paiement des E.M.). Plus précisément, dans le passé quand nous avons effectivement versé 6,75% et pour les Etats Membres, virtuellement 13,5%, bien qu'aucun calcul d'équilibre actuariel n'ait été fait à cette époque, la pension que nous percevons actuellement a été considérée comme financée. Ce n'est qu'en 2004 avec l'introduction d'une Méthode de calcul actuariel dans le statut, que les calculs ont commencé, toujours en assumant qu'avant cette date, le régime était en équilibre. C'est-à-dire que depuis le 1er mai 2004, on vérifie que les contributions effectives des fonctionnaires et agents



ainsi que celles –virtuelles- des Etats Membres permettent de financer les pensions des fonctionnaires et agents devant partir en pension selon les conditions statutaires du moment.

### Notre régime de pension n'est pas un régime:

- ◆ à répartition, c'est-à-dire dans lequel la contribution des actifs donc des jeunes finance les pensions des anciens ;
- ◆ de capitalisation avec le placement des contributions sur le marché financier.

### Notre régime est:

- ◆ original et construit comme un régime de capitalisation avec deux grandes et importantes différences:
  - le fond de placement est « virtuel » ou « notionnel » ce qui signifie que seul nos contributions sont effectivement versées au budget communautaire, tandis que la part patronale – les 2/3 des Etats membres – ne l'est pas ;
  - le taux d'intérêt dans le calcul de l'équilibre actuariel est celui de la dette publique des Etats Membres ;
- ◆ assorti d'une garantie budgétaire inconditionnelle du paiement des pensions en compensation du non versement de la part patronale par les Etats membres ;
- ◆ régi par le Statut et par une « Méthode de calcul » de l'équilibre actuariel qui se trouve également dans le Statut dans son annexe XII.

### L'équilibre actuariel

Il s'agit du calcul de l'équilibre financier à long terme - pour que les recettes - 1/3



payé par les fonctionnaires ou autres agents et 2/3 par le budget communautaire (les Etats Membres) dûment placées assurent, le moment venu, le versement effectif des pensions. Le fond lui-même n'existe pas mais le calcul rigoureux est fait chaque année par des actuaires de l'Eurostat, avec comme résultat un ajustement à la hausse ou à la baisse ou le statu quo de la contribution des actifs.

Il va sans dire qu'il s'agit d'un sujet techniquement très complexe et que de nombreux problèmes se sont posés dans l'élaboration des principes mais aussi lors des applications annuelles, surtout quand le côté irrationnel de la politique s'en mêle. Nous conseillons encore une fois aux lecteurs souhaitant en savoir encore plus, de lire, si ce n'est déjà fait, l'article du VOX 83, ou de poser leur question à la rédaction qui répondra avec plaisir.



### Le niveau des pensions

C'est un élément fondamental de la rémunération différée dans le Service public européen et ses institutions. Le niveau salarial doit rester attractif dans l'Union des 27 Etats Membres et est renforcé par des pensions qui peuvent atteindre 70% du dernier salaire de base.

### L'adaptation du niveau des pensions

Le niveau relatif des pensions est un élément important qui contribue politiquement à sauvegarder l'indépendance, la permanence et la compétence du Service Public européen en tant qu'administration centrale de l'UE. Le maintien de ce niveau relatif dans le temps l'est encore plus.

### La Méthode d'adaptation des rémunérations et des pensions

Elle permet de garantir le maintien du pouvoir d'achat pour autant qu'elle continue de s'appliquer sachant qu'il faut s'attendre à des difficultés de plus en plus grandes (voir l'article sur l'application 2009) à l'approche de la date finale de son application statutaire fin 2012.

## Conclusions

Elles rejoignent celles de Ludwig Schubert pour estimer que notre régime de pension peut-être considéré comme sain, sûr et soutenable. Aussi longtemps que les règles du jeu seront respectées, l'équilibre actuariel du régime sera assuré et les prestations payées avec la garantie budgétaire à la clé.

Dès 2012 dans un contexte financier et social probablement encore très difficile, avec des dettes et déficits

publics très importants, une question se posera à nouveau: les Etats membres vont-ils jouer le jeu alors que la « facture » budgétaire annuelle, directe et visible augmentera avec celle du nombre de pensionnés?

Il faudra sans doute rappeler au Conseil de l'UE et maintenant au Parlement européen – devenu compétent dans la codécision- que ces autorités budgétaires ont tendance à oublier, voire à ignorer trop facilement, que la contribution des Etats membres

n'est jamais versée au budget. Elle est comptabilisée dans le calcul de l'équilibre actuariel avec celle des actifs et selon leurs propres décisions sur le statut en 2004: les comptes sont bons!

Nous avons besoin d'une Commission forte, engagée et décidée. Gageons que les pensionnés et notamment les membres de l'AIACE seront attentifs et vigilants pour défendre leurs droits acquis avec les collègues en activité.

## Pensions : un peu d'histoire et de technique

Notre système de pension trouve son origine dans le premier fond de pension CECA et a été de nouveau inscrit dans le statut en 2004, ce qui constitue une garantie budgétaire inconditionnelle,

Depuis 1968 mis à part une augmentation des contributions de 6,75% à 8,25% fin 1991, il n'y avait jamais eu d'ajustements pour des prestations restées identiques. En 1998, plusieurs Etats membres constatant une augmentation très importante des pensions dans le budget de fonctionnement des institutions et suite à une première étude actuarielle ad-hoc montrant des déséquilibres importants, ont menacé d'utiliser le pouvoir que l'ancien statut leur conférait, pour augmenter unilatéralement les contributions et réduire drastiquement les conditions, notamment les 70 %, le salaire de référence, la durée, l'âge et le cumul annuel de 2%.

C'est en 2001, alors que plusieurs Etats Membres connaissaient une importante crise sur ce sujet et, en coïncidence avec la fin de la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions en 1991, que la Commission a été mise en demeure de présenter une réforme ; faute de quoi les Etats membres décideraient seuls et de façon arbitraire. Sans Méthode et avec une réelle menace pension, il fallait négocier sur ces deux sujets d'une importance cruciale pour le Service public européen. La négociation a commencée en 2001 et s'est terminée en mars 2004 avec une décision historique du Conseil des Ministres applicable à partir du 1er mai 2004. Grâce à ce résultat déjà en lui-même remarquable, une nouvelle méthode de vérification de l'équilibre actuariel et de fixation contrôlée des contributions, dans l'Annexe XII du nouveau statut, en a constitué la deuxième pierre angulaire pour les 10 prochaines années.

La proposition de la Commission au Conseil des ministres reprenait l'ensemble du dispositif passé en y ajou-

tant la nouvelle Méthode pension. La négociation avec le Conseil des ministres pourtant ponctué d'une grève de deux jours, n'a cependant pas permis de maintenir le status quo complet. Cependant dans le régime de transition assez complexe de l'Annexe XIII du statut, les anciens actifs -jusqu'à 50 ans- ont été épargnés et les modifications appliquées progressivement aux autres tranches d'âge. Parmi les modifications du compromis final, il faut noter l'âge de la pension porté de 60 à 63 ans, l'annuité d'acquisition diminuée de 2% à 1,9% et pour les pensionnés la suppression des coefficients correcteurs accompagné d'un dispositif de transition avec maintien du nominal.

Compte tenu de la nouvelle méthode de calcul actuariel de l'Annexe XII du statut, le taux de contribution des actifs et des Etats membres peut donc varier chaque année en plus ou en moins. En 2005 la contribution déterminée par la Méthode aurait dû être de 10,43% et a été fixée à 10,25%. Le 1er juillet 2009 elle a été fixée à 11,3%.

Les changements de taux résultant du calcul actuariel proviennent essentiellement de quelques paramètres fondamentaux basés sur la continuité statutaire et financière utilisée par les actuaires et les statisticiens, à savoir et entre autres: les taux d'intérêt – dont la chute s'est accélérée depuis fin 2008 avec la crise financière en cours ; la progression salariale globale des actifs - par exemple l'accroissement des progressions salariales jusqu'en 2011 – donc des pensions- des « fins de carrières » (ex A4 , B1, C1 et D1) sur un, voire deux grades supplémentaires ; des variations du pouvoir d'achat - calculées avec la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions; des changements salariaux individuels dans le cadre des carrières ; des tables de mortalité des personnes en bonne santé et des invalides, de l'âge moyen effectif des départs en pension ; etc.



## Rémunérations et pensions : le Conseil viole la Méthode et la Commission l'attaque devant la Cour de Justice

### Les faits

◆ Le 23 décembre 2009 le Conseil, au lieu d'adapter la grille des rémunérations et nos pensions des 3,7% proposés par la Commission conformément à la « Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions » (Annexe XI du Statut), a violé le Statut en accordant une adaptation de seulement 1,85% avec date d'effet au 1er juillet 2009. Avant cette décision, le personnel actif s'est mobilisé, l'AIACE s'est déclarée solidaire de l'action des syndicats et la Commission a averti le Conseil de l'illégalité de son acte. Le 6 janvier 2010, la Commission, sur proposition du Président Barroso et du Vice-président Kallas a décidé d'attaquer cette décision du Conseil devant la Cour de Justice. Le Président du Parlement européen, M. Buzek, et – évidemment – les organisations syndicales et professionnelles ainsi que l'AIACE soutiennent cette démarche de la Commission.

L'adaptation de 3,7% proposée par la Commission résulte de l'évolution entre juillet 2008 et juillet 2009 du pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux (+2,74%) dans un échantillon de huit Etats membres réunissant plus de 75% du Produit intérieur brut de la Communauté ainsi que de l'évolution des prix à Bruxelles (indice international +0,9%) (\*). Cette évolution retrace ainsi l'évolution économique et sociale dans ces huit pays avec un retard d'une année. Les effets de la crise actuelle se reflèteront – suivant la logique de la Méthode – seulement dans un an. L'application de ce « principe du parallélisme » - que le Conseil reconnaît explicitement – ne conduit pas à des résultats excessifs. Ceci est mis en évidence aussi par l'évolu-

tion de la grille des rémunérations et de nos pensions depuis 2004, l'année de la mise en vigueur de la présente Méthode. En incluant le résultat de la Méthode pour 2009, pendant ces six ans la hausse des prix était de +13,6% et la variation du pouvoir d'achat seulement de 0,3%. L'accroissement de la grille et de nos pensions aurait été ainsi de 13,9% au total ou de 2,2% en moyenne par an. Les chiffres pour la rémunération nette des actifs seraient encore moins favorables compte tenu de l'accroissement du prélèvement spécial (Art. 66bis du Statut) et de la hausse de la contribution à la pension.

### L'historique

Pour bien situer la portée du litige actuel, il est utile de résumer l'histoire de nos rémunérations (et pensions) et de celle de la Méthode.

◆ Le niveau relatif de nos rémunérations par rapport aux rémunérations nationales a été fixé au début des années 1950 par la Communauté européenne du charbon et de l'acier ; il devait être compétitif avec les rémunérations de ces secteurs et avec ceux des services extérieurs des six pays membres. Par rapport aux accroissements nominaux et réels importants des rémunérations nationales à l'époque, l'adaptation pendant les années 1950 des rémunérations communautaires était clairement insuffisante. Aussi l'introduction du Statut au 1er janvier 1962 avec son article 65 concernant les rémunérations ne changeait pas fondamentalement cette situation. Il a été estimé qu'aux cours des années 1960 la perte de niveau relatif atteignait un ordre de grandeur de 25 à 30%. A la fin

des années 1960 et au début des années 1970, il y avait des conflits sociaux annuels en décembre lors de l'adaptation des rémunérations.

◆ En décembre 1971, le personnel était en grève, le Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, déclara au Conseil – qui devait procéder à l'adaptation des rémunérations- : « il faut trouver une méthode qui évite ces grèves annuelles au sujet des rémunérations » ! Les représentants du personnel et la Commission étaient d'accord avec cette idée et le projet de texte de la première Méthode fut rédigée quelques semaines plus tard avec les représentants du personnel et de la Commission à Luxembourg dans le bureau du M. Thorn qui, entre temps, était président du Conseil. Ce texte fut adopté par le Conseil le 21 mars 1972. Lors de la première application de la Méthode, le 12 décembre 1972, certains pays membres, dont l'Allemagne, empêchèrent l'application correcte de la Méthode. Une grève prolongée de l'ensemble du personnel suivit qui a été terminée au moment où le Président de la Commission, M. Sicco Mansholt, a introduit un recours de la Commission contre le Conseil devant la Cour de Justice. L'arrêt de la Cour a été prononcé le 5 juin 1973, il condamnait le Conseil « pour violation de la confiance légitime du personnel » (Affaire 81/1972).

A la suite de cet arrêt, la première Méthode fut correctement appliquée jusqu'à la fin de sa validité en 1975. Une deuxième Méthode a été décidée pour une durée indéterminée en juin 1976. Elle fut résiliée



par le Conseil en décembre 1980 en déclarant qu'il ne voudrait plus jamais une Méthode. A l'issue d'un long conflit social, une troisième Méthode fut décidée pour 10 ans le 15 décembre 1981 ; elle introduisait un « prélèvement exceptionnel » suite au deuxième choc pétrolier. La quatrième Méthode fut décidée après un nouveau conflit social en tant qu'annexe XI au Statut le 19 décembre 1991 également pour une période de 10 ans. Elle introduisait, pour la durée de la Méthode, une « contribution temporaire » (Art. 66bis du Statut) en tant que contrepartie de la limitation du pouvoir d'appréciation du Conseil. Cette Méthode a été prolongée jusqu'à la révision du Statut en 2004. La cinquième Méthode fut décidée en 2004 également en tant qu'Annexe XI au Statut, elle restera en vigueur – comme le nouveau « prélèvement spécial » (Art. 66bis du Statut) - jusqu'au 31.12.2012.

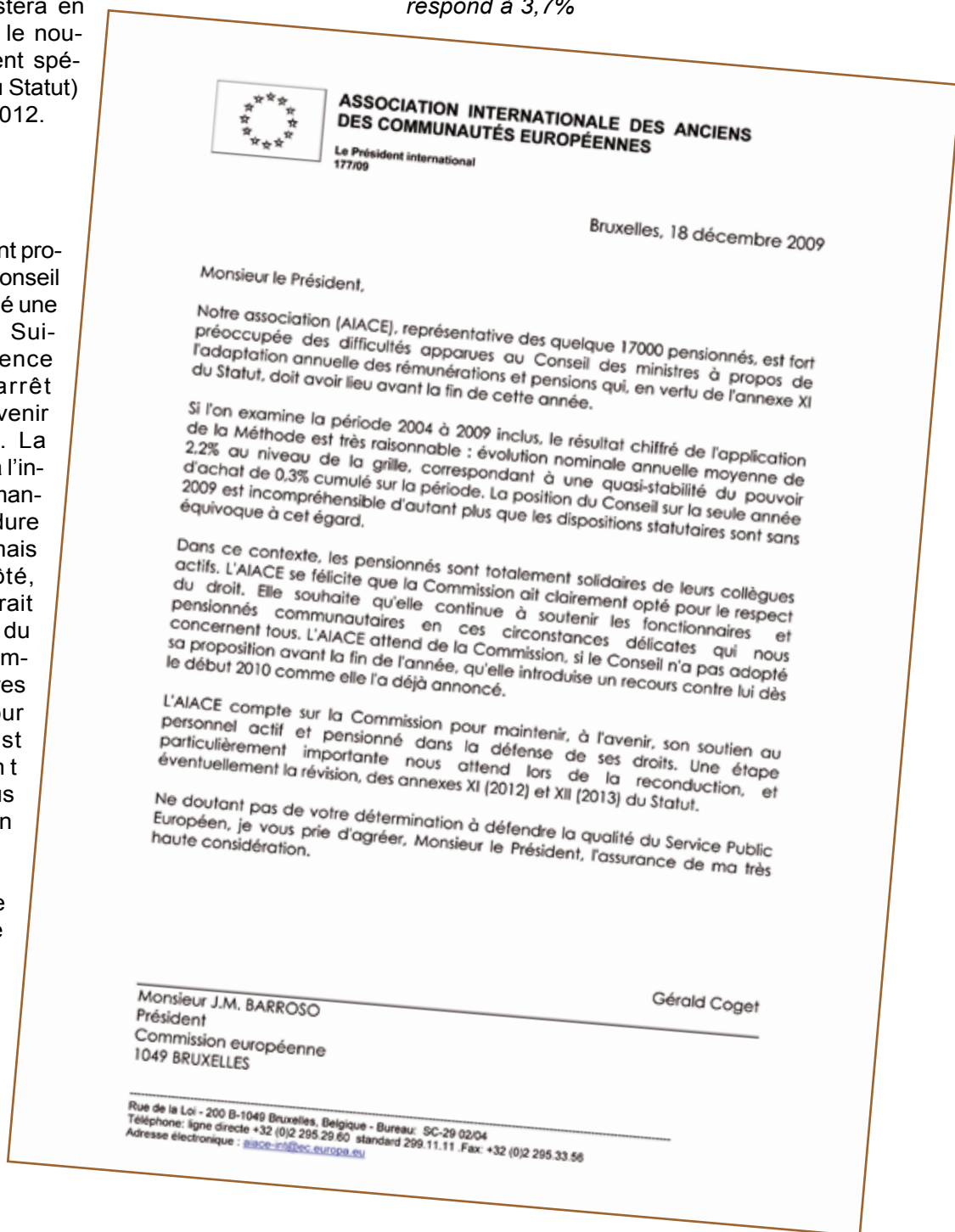
## L'avenir

- ♦ Il est hautement probable que le Conseil sera condamné une fois de plus. Suivant l'expérience de 1973, l'arrêt pourrait intervenir en été 2010. La Commission à l'intention de demander la procédure d'urgence ; mais de l'autre côté, le délai pourrait être plus long du fait que le nombre des affaires devant la Cour de Justice est maintenant nettement plus élevé qu'en 1973.

Sous l'hypothèse probable d'une condamnation du Conseil cette année, le vrai conflit de la Méthode se situera en 2012. Peut être la Cour donnera, dans son arrêt sur l'affaire en cours, quelques lignes

de conduite pour la sixième Méthode. Mais compte tenu du comportement irrationnel du Conseil en 2009, un conflit majeur reste probable pour 2012. Si ce conflit devient inévitable, l'AIACE aura tout intérêt à soutenir pleinement les organisations syndicales et professionnelles du personnel actif. De l'autre côté, en 2012, on devrait s'attendre - après 40 ans d'expérience et deux recours perdus - que le Conseil devrait avoir compris que l'adoption et le respect d'une sixième Méthode équitable sera le meilleur moyen pour assurer la paix sociale pour une nouvelle période de, par exemple, 10 ans.

(\*) *En indices :  $1,0274 \times 1,009 = 1,0366$  ce qui correspond à 3,7%*





## « MyIntraComm », plus simple plus convivial et plus performant

Le 20 Octobre 2009, le Vice président Kallas a lancé le nouveau portail intranet de la Commission que le personnel actif a pu découvrir immédiatement, spécialement conçu pour permettre à chaque utilisateur de naviguer en toute simplicité.

« MyIntraComm » remplace l'ancien « IntraComm ». Au-delà de sa nouvelle ergonomie, il offre un accès plus direct aux informations grâce à sa nouvelle structure plus cohérente et, à un moteur de recherche amélioré.

Sa spécificité réside également dans sa capacité à reconnaître chaque utilisateur et à lui proposer des informations adaptées à son profil, qu'il peut personnaliser davantage. Sans oublier son point d'accès unique par lequel il est désormais possible d'accéder à plus de 500 outils de travail, pages web et applications. Aucune information contenue dans l'ancien site n'a été perdue. L'ancien site « persAdmin » se trouve maintenant dans la section « HR and Administration ». Les liens avec les sites des services n'ayant pas encore migré sont maintenus. Evidemment il y a de nombreuses et intéressantes nouvelles pages comme celle du « Newsroom » géré par la DG COMM.

Le lancement de « MyIntraComm » au sein de toute la Commission a été fait progressivement. Les DG, l'Office des Publications (OP), le JRC et les délégations ont été les premiers à avoir accès au nouveau portail. C'est le 16 décembre 2009 que l'accès a été donné

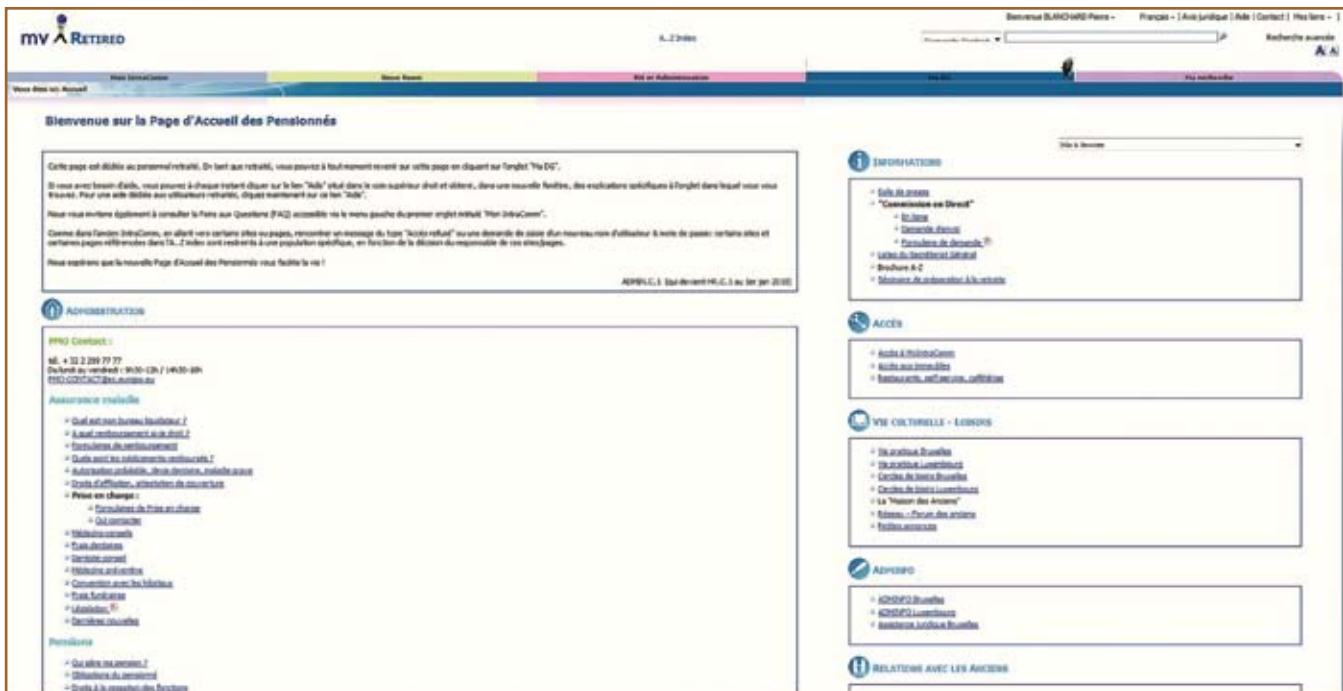
au personnel en retraite, aux autres institutions et aux agences, après que le travail d'adaptation des interfaces suivant leurs besoins spécifiques ait été finalisé. Jusqu'au lancement complet pour tous, l'ancien intranet « IntraComm » sera resté accessible.

L'AIACE pense que le nouveau portail « myIntraComm » avec une page d'accueil spécifique pour les retraités permettra à toujours plus de pensionnés férus d'informatique ou pas, de naviguer plus facilement au sein de l'organisation de la Commission. Cette page d'accueil permet notamment d'accéder plus facilement aux rubriques qui concernent les pensionnés. Cette évolution était attendue avec impatience par les anciens, tant pour les nombreux domaines traités par les services de la Commission qui les passionnent toujours, que pour accéder aux informations pratiques indispensables dans cette période de la vie, quels que soient leurs lieux de résidence, leurs ressources et leurs besoins.

Source : Commission en Direct et le site « myIntraComm » : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.aspx>

Pour demander l'accès à MyIntraComm :  
E-mail : [RH-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES@ec.europa.eu](mailto:RH-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES@ec.europa.eu)  
Tél. + 32 2 299 18 69

Pour demander l'envoi de Commission en Direct :  
E-mail : [HR-CEND-PENSION@ec.europa.eu](mailto:HR-CEND-PENSION@ec.europa.eu)  
Tél. + 32 2 299 31 90





## De la mémoire... à l'histoire

### Les années en « 9 » de 2009 à 1789

Pour les plus jeunes, 20 ans c'est de l'histoire, pour les anciens c'est la mémoire.

Il y a 20 ans déjà, c'était la chute du mur de Berlin : début novembre 2009, on ne parlait que de cela, partout et tout le temps. Tous les médias possibles et imaginables - TV, radios, Web, blogs, DVD, Journaux, hebdomadaires, livres, etc. - dans toutes les langues, relatent les souvenirs des plus humbles acteurs et spectateurs comme des plus éminents personnages qui détenaient alors le pouvoir d'écrire l'Histoire.

Des millions d'images, d'analyses, de témoignages poignants, de reportages sensationnels montrant ce qui se passait avant, pendant et durant cette fameuse nuit du 9 au 10 novembre 1989, un événement qui a changé le monde... pour une fois, sans aucune violence ni effusion de sang.

De mille façons, en ce 20ème anniversaire, tout paraît avoir été évalué, soupesé, analysé, des origines de ce mur de la honte jusqu'aux incroyables conséquences de sa chute : qui oserait encore écrire sur ce sujet, alors que ce soir du 9 novembre, en tapant « mur de Berlin » sur l' incontournable moteur de recherche « Google », 6.800.000 réponses



sur le Web et plus de 3300 dans l'actualité du jour... apparaissent



en une fraction de seconde. Aucun risque de perdre la mémoire ou de rater cette « histoire » pour les internautes en tout cas!

Puis ce fut la réunification allemande, la fin de guerre froide et encore plus rapidement la fin du bloc de l'URSS et la disparition du rideau de fer, bientôt suivi du retour au « bercail » Europe de pays qui, il y a cinq ans seulement étaient contraints depuis un demi-siècle de rester de l'autre côté.

20 ans après, l'Europe divisée et meurtrie se retrouve enfin dans cette formidable avancée des forces vertueuses de la paix. Le Traité de Lisbonne célèbre la réconciliation de 492 millions de citoyens unis démocratiquement - certes non sans mal - dans la construction d'un destin commun qui ouvre un nouveau chapitre des souvenirs et de l'histoire commune.

Ce Traité de Lisbonne tant attendu, qui certes peut décevoir ceux et celles qui militaient pour une véritable constitution, a finalement été ratifié par les 27 Etats membres de l'UE et est entré en vigueur le 1er décembre 2009. 27 signataires dont 12 se trouvaient il n'y a pas si longtemps encore de l'autre côté ! Sans cette « révolution » d'il y a vingt ans, dans nos mémoires comme si c'était hier, rien de ce qui se passe en cette fin d'année 2009 n'aurait été possible.

2010 commencera avec des structures communautaires renforcées, des institutions et organes mieux adaptés aux défis de cette nouvelle Union,



avec des fonctionnaires et agents performants et motivés. Tout est prêt pour prendre le destin de l'UE en charge sous la responsabilité des nouveaux leaders. Passons-les en revue: l'historique premier Président de l'UE M. Herman Van Rompuy - de nationalité belge - nommé pour deux ans et demi ; le premier Haut représentant aux Relations extérieures et à la Politique de sécurité, également Vice président de la Commission de l'U.E., la Baronne Catherine Ashton - de nationalité britannique - qui prend la responsabilité d'une nouvelle entité communautaire ; le nouveau Président M. Jerzy Buzek - de nationalité polonaise - qui prend les rênes du Parlement Européen aux pouvoirs étendus et pour deux ans et demi ; et enfin, le Président José Manuel Barroso - de nationalité portugaise - qui reste à la tête de la Commission européenne et du nouveau Collège des 26 autres membres.

Cette construction qui prend finalement un contour de plus en plus « distinct » rappelle que c'est aussi grâce aux anciens orgueilleux d'y avoir apporté leur « pierre ».

Forts de leur longue expérience du terrain et de la pratique de la « méthode communautaire », moteurs de l'intégration européenne, leurs souvenirs ne passent pas à travers des « lunettes roses » pour ne retenir que les bons moments. Ils savent pertinemment que dans l'Histoire, il a eu des « gagnants », mais aussi des « perdants ». Ils savent aussi qu'il reste beaucoup



à faire et ils espèrent que leurs successeurs comprendront que la paix et la prospérité sont des acquis fragiles qu'il faut défendre sans relâche.

Les plus anciens d'entre nous n'oublient pas qu'il y a 50 ans avant ce fameux 9 Novembre 1989, la deuxième guerre mondiale commençait, c'était l'apocalypse qui allait entraîner l'Europe et le monde entier dans l'horreur pendant plus de 5 ans.

C'était en septembre 1939, encore une année en « 9 » ! Et 10 ans avant en 1929 c'était la plus grande crise financière, économique et sociale de l'ère moderne du XXème siècle, avant celle de 2009.

Nos souvenirs, notre mémoire, doucement l'histoire les remplace. Il reste les horreurs, les souffrances, les joies et les émotions dont des milliers d'hommes et de femmes peuvent encore témoigner.

Il n'en reste pas moins que ces années en « 9 » ont marqué le monde. Passons de la mémoire à l'histoire au fil de ces années?

- ◆ **2009** : Election de Barack Obama premier Président afro-américain des Etats Unis d'Amérique ; Entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1er décembre.
- ◆ **1999** : Naissance de l'Euro au 1er janvier et au 31 décembre la fin du 20ème siècle - L'anxiété de l'attente de la fin du monde pour certains, et, pour d'autres, du grand bug informatique du passage du système « 1900 » à celui de « 2000 » - Le traité d'Amsterdam modifiant le traité de Maastricht, la rentrée du Bundestag au Reichstag de Berlin.
- ◆ **1989** : Chute du mur de Berlin - 200ème anniversaire de la révolution française.
- ◆ **1979** : L'ECU, précurseur de l'EURO est créé dans le Système Monétaire Européen (SME)
- ◆ **1969** : Premiers pas de l'homme sur la lune - Création de l'AIACE.
- ◆ **1959** : Une foule d'événements mais rien de bien marquant- Fidel Castro prend le pouvoir à Cuba.
- ◆ **1949** : Découverte du virus de la grippe - Signature du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- ◆ **1939** : Effrayante année où les forces de la guerre s'emparent du monde : le 1er Septembre l'Allemagne envahit la Pologne et le 3 septembre la France et le Royaume Uni déclarent la guerre à l'Allemagne - Le pacte Germano-Soviétique est signé en août, L'URSS entre en Pologne fin septembre et attaque la Finlande, L'Italie envahit l'Albanie, Le Canada entre en guerre, La fission nucléaire est découverte.

Les souvenirs s'estompent, place à l'histoire qui ne devient pas pour autant



une froide succession d'événements car il s'agit toujours du destin d'hommes et de femmes.

- ◆ **1929** : Jeudi noir à Wall Street, le Krach se confirme le 29 octobre, la grande dépression commence et entraîne des millions de travailleurs dans la misère, les Etats Unis sont ruinés.
- ◆ **1919** : Signature du Traité de Versailles entre l'Allemagne et les alliés, traité qui a de facto préparé la guerre qui s'est déclenchée 20 ans plus tard.
- ◆ **1909** : Assassinat du prince du Japon, suivi par une annexion de la Corée jusqu'en 1945 - Blériot traverse la Manche.
- ◆ **1899** : Fin du 19ème siècle, avec les habituelles croyances de fin du monde - L'empire colonial espagnol s'effondre - Brevet de l'aspirine.
- ◆ **1889** : 100ème anniversaire de la révolution Française et une vedette : la tour Eiffel.
- ◆ **1879** : Naissance de la lampe Edison à incandescence.
- ◆ **1869** : Premier droit de vote accordé aux femmes dans un Etat américain, (il faudra attendre 1920 pour que toutes les femmes des Etats Unis accèdent à ce droit, encore plus tard en Europe).
- ◆ **1859** : Nice et la Savoie sont rattachés à la France.
- ◆ **1849** : Marx est expulsé d'Allemagne - Mort de Chopin.
- ◆ **1839** : Premier opéra de Verdi à la Scala de Milan.
- ◆ **1819** : Simon Bolivar fonde la Colombie.
- ◆ **1809** : Guerres napoléoniennes partout en Europe - Annexion des états pontificaux à l'Empire français - Vienne est occupée par les Français - Traité de Schönbrunn - Mort de Franz Joseph Haydn.
- ◆ **1799** : Coup d'état du 18 Brumaire, Bonaparte devient 1er Consul de France - Fin de la révolution française.
- ◆ **1789** : Révolution Française - Première assemblée nationale en France - 14 juillet prise de la Bastille, abolitions des privilèges et droits féodaux - Liberté de la presse - Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen - Invention de la guillotine - Georges Washington est élu premier président des Etats Unis.

Terminons là ce parcours de 220 ans dans notre mémoire et dans l'histoire

*Nous espérons que cette énumération volontairement orientée, lacunaire et sans doute imprécise, voire inexacte, aura rendu curieux des lecteurs qui feront des recherches plus approfondies sur ces années en « 9 » mais aussi pour les prochaines en « 10 » afin que VOX puisse en parler et relater nos souvenirs et notre histoire dans un prochain numéro.*

*Alors, n'hésitez pas, écrivez à la rédaction de VOX.*

## L'avenir des ressources d'énergie

Après l'échec relatif de Copenhague, le réchauffement climatique reste un des enjeux les plus importants auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Si rien n'est fait pour stabiliser la hausse de la température à la surface du globe, les conséquences risquent d'être catastrophiques et irréversibles.

L'UE a adopté en décembre 2008 une série de propositions dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, qui fixent des objectifs ambitieux pour 2020. Elle espère ainsi amener l'Europe sur la voie d'un avenir durable fondé sur une économie produisant peu de carbone et consommant moins d'énergie. Ces objectifs sont les suivants:

- diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (30 % en cas d'accord international);



- abaisser la consommation d'énergie de 20 % grâce à une meilleure efficacité énergétique;
- couvrir 20 % de nos besoins énergétiques grâce aux énergies renouvelables.

L'environnement et l'énergie constituent les deux faces d'un même défi. C'est pourquoi VOX publie le résumé d'une conférence que Peter von der Hardt\*) a donné aux 40ièmes Assises de l'AIACE (Association des anciens des Communautés) à Opio en France les 25-29 mai 2009. Précis, direct mais concret, il s'agit d'un document d'information et de compréhension extrêmement utile de nos jours.

\*) Avec l'autorisation de Peter von der HARDT, ancien cadre Scientifique, Chef de la Division High Flux Reactor (HFR) au CCR Petten (NL) ayant également travaillé à Mol (BE), Ispra (IT) et Cadarache (FR).



### L'enjeu

Le prix du pétrole et du gaz a triplé de 2003 à 2008, avec les conséquences que l'on connaît, à la pompe et pour le chauffage de la maison.

La crise financière et économique et la baisse relative des prix détournent l'attention générale de la raréfaction du pétrole et du gaz naturel et d'une montée prévisible de leurs prix dès la reprise de l'économie mondiale.

Or, les conséquences d'une pénurie de pétrole et de gaz seront graves. Rappelons que la courte crise pétrolière de 1973-1974 a provoqué une longue dépression économique et la réapparition du chômage en Europe.

D'où la question : Pourrions-nous développer, en temps utile, d'autres ressources énergétiques pour réussir «un atterrissage doux» dans l'ère post-pétrolière ?

Le changement climatique, dû en grande partie aux émissions de gaz à effet de serre, comme le CO<sub>2</sub>, produit de la combustion, ajoute une autre menace liée à nos habitudes de consommation.

### Les attitudes

Publics, politiques et médias ont longtemps montré une belle indifférence envers les questions énergétiques, en adoptant le «b.a.u.» (business as usual – on continue comme d'habitude) des américains.



Les choses ont changé en 2006 avec une prise de conscience : l'Union Européenne (UE.) et les Etats Membres accordent une nouvelle priorité à la sécurité de l'approvisionnement en gaz et en pétrole, mais n'arrivent toujours pas à définir une politique communautaire pour faire face à l'efficacité avec laquelle la Chine et les Etats-Unis ont occupé les positions stratégiques dans les régions exportatrices d'énergie, des

*«My father rode a camel,  
I drive a car,  
My son rides in a jet airplane,  
His son will ride a camel».*

Saudi Arabian saying.

émissions radio et TV et des articles sur l'énergie apparaissent dans les médias, le public, sous le choc de l'augmentation des prix, commence à faire de timides économies. Mais il ne peut pas s'imaginer une vie sans voiture, sans vacances aux antipodes et sans le confort d'une maison bien chauffée et climatisée. Ceci malgré les incitations fiscales des pays membres de l'UE. pour une utilisation plus économique des ressources et pour une transition vers les énergies renouvelables.

## Les ressources

### Fossiles

Le gaz naturel, le pétrole et le charbon couvrent 80% de la consommation mondiale. Une réduction urgente de cette consommation serait nécessaire pour faire face à la raréfaction des ressources et au risque du changement climatique.



La réalité sur le terrain est différente. En Europe, c'est surtout l'Allemagne qui s'enfonce de plus en plus dans un avenir à haut risque avec la décision de sortir du nucléaire et le projet de construction d'une vingtaine de grandes centrales au charbon, largement importé. Même la France, avec un parc solide de 56 centrales nucléaires, reste vulnérable avec 50% d'importations – gaz et pétrole – de ses besoins en énergie.

La disponibilité des ressources fossiles est désormais la question vitale pour tous les pays industrialisés, question qui trouve des réponses contradictoires. L'industrie intéressée nous présente, depuis 10 ans, les mêmes chiffres : Il y aurait du pétrole pour 40 ans, du gaz pour 60 ans et du charbon pour 200 ans.

Les chiffres ne tiennent pas compte de la consommation croissante en Chine et en Inde et ils sont basés sur un modèle simpliste, calculant la durée en divisant les ressources connues par la production (extraction) annuelle (R/P). Or, l'extraction techniquement possible n'est pas constante dans le temps.

Pour le pétrole elle suit une courbe sous forme d'une cloche (courbe de Gauss, Modèle développé en 1956 par M.K. Hubbert, Shell.) : La production atteint son maximum (« peak oil ») lorsqu'environ la moitié d'un gisement est consommée, et décline inexorablement par la suite. Ce maximum est déjà dépassé pour la majorité des pays producteurs de pétrole. Il est attendu, pour l'ensemble de la production mondiale, entre 2010

et 2020. A partir de ce «peak», la demande mondiale de pétrole ne pourra plus être satisfaite.

Récemment, deux organismes ont « jeté un froid » avec la mise à jour de leurs prévisions:

- ♦ l'association ASPO (Association pour l'étude du « Peak Oil ».) communique que le maximum de l'extraction mondiale du pétrole est déjà atteint ;
- ♦ l'Agence Internationale de l'Energie (AIE, une agence de l'OCDE, avec siège à Paris) a mis en garde, début juillet 2007, contre une pénurie de pétrole et de gaz, d'ici 5 ans. Elle a confirmé sa mise en garde début novembre 2007 [Science, Vol. 318, 9 novembre 2007] et vers la fin 2008 [Science, Vol. 322, 21 novembre 2008].

Il faut comprendre que la crise du pétrole existera du moment que le taux de consommation instantané dépassera le taux d'extraction possible, quelles que soient les réserves encore présentes.

### Le nucléaire

Les gisements connus de l'uranium, à un prix < 130 \$/kg U, couvrent le besoin des 435 centrales nucléaires actuellement en opération dans le monde pendant 100 à 140 ans. L'augmentation possible du nombre de centrales vers 500 en 2030 réduira la disponibilité de l'uranium à environ 80 ans (comme les nouvelles centrales, p.ex. du type EPR, produisent plus d'énergie que les anciennes, la situation 2030 correspondra à une augmentation de 35/40% de la production d'électricité d'origine nucléaire). En acceptant un prix de l'uranium plus élevé (dont l'impact sur le prix du kWh serait faible), d'importants gisements supplémentaires seraient exploitables, augmentant les ressources d'environ 30%. En utilisant des réacteurs dits de la 4ème génération les ressources d'uranium pourraient couvrir les besoins des pays industrialisés pendant plusieurs siècles. La 4ème génération, dont l'introduction industrielle pourrait commencer vers 2030, utiliserait des surgénérateurs à neutrons rapides ou du combustible au thorium.



On ne peut guère espérer que la fusion thermonucléaire puisse contribuer à la production d'énergie à l'échelle industrielle avant 2040/2050.



## Les énergies renouvelables

Comme leur nom l'indique, ce sont les sources d'énergie qui se régénèrent au rythme de leur consommation : Les biomasses, les éoliennes, les capteurs solaires, les centrales hydrauliques et la géothermie.

### Biomasses

Globalement la quantité de matière végétale générée par la photosynthèse pourrait couvrir les besoins énergétiques du monde. L'utilisation pratique est limitée par une distribution inégale autour de notre planète et par les besoins en terre arable de l'agriculture classique. Les applications actuelles sont le bois, les carburants synthétiques (biodiesel, alcool) et la production de méthane à partir des déchets.

La contribution des biomasses à l'énergie primaire totale dans l'UE. après 2010 est estimée à 6 à 8 %.

### Eoliennes

84% de l'énergie électrique éolienne générée dans l'UE. proviennent de l'Allemagne, du Danemark et de l'Espagne.

L'implantation des grands «moulins» est limitée par la place disponible, la nuisance sonore, et les contraintes imposées par la variation permanente de la puissance électrique produite. La disponibilité annuelle des éoliennes n'est que d'environ 19%.

Contribution post-2010 : 1 à 3% de l'énergie primaire totale dans l'UE.



### Capteurs solaires

#### Photovoltaïque

Le problème réside dans le coût très élevé des panneaux (3 € par W installé aujourd'hui, pouvant descendre vers 2 €/W) et dans les techniques de stockage. Contribution après 2010 : 1 % de l'énergie primaire totale dans l'UE.

#### Chauffe-eau

Technologie sans grand problème, on ne peut qu'en recommander utilisation : Des capteurs solaires thermiques partout pour l'eau sanitaire,

le chauffage et les piscines. Comme pour les éoliennes, la production d'énergie, électrique ou thermique, des capteurs et panneaux varie entre 0 et 100% dans le temps. Leur disponibilité annuelle n'est, par conséquent, que de 12 à 15%. Contribution post-2010 : 3 à 10 % de l'énergie primaire totale dans l'UE.

### Hydraulique

L'extension de cette technologie classique en Europe est limitée par la disponibilité de sites et par l'opposition contre la construction de nouveaux barrages. Contribution après 2010 : 2 à 3 % de l'énergie primaire totale dans l'UE.



### Géothermie

L'utilisation de la géothermie «de surface» consiste à installer un échangeur de chaleur sous son jardin et de le raccorder à une pompe de chaleur pour le chauffage et la climatisation de sa maison. On réduit sa facture pour l'énergie électrique de la moitié par rapport à la solution conventionnelle de l'échangeur avec l'air. Contribution post-2010 : 1 à 3 %.

La géothermie profonde par contre utilise les strates de la croûte terrestre chauffées par la radioactivité naturelle. Les forages doivent atteindre plusieurs milliers de mètres de profondeur où la température est suffisamment élevée pour évaporer l'eau injectée jusqu'à sortir de la vapeur pour une centrale électrique. Contribution post-2010 : De l'ordre du pourcent.

*NB : Certaines régions (Toscane, Islande, Nouvelle-Zélande,...) profitent d'une production de vapeur naturelle par la géothermie d'origine volcanique.*

## Conclusions pour les énergies renouvelables

La somme des chiffres estimés pour la période post-2010 donne une contribution possible de 20 à 24 % de l'énergie primaire totale dans l'UE. La Commission européenne recommande 21 %.

Le stockage d'énergie devient le problème crucial au-

delà des 20 %, surtout pour les éoliennes et pour les capteurs/ panneaux solaires.

Aujourd'hui, après une décennie de recherche et développement, assortis de dizaines de milliards de dépenses publiques, la contribution des énergies renouvelables - quelques pourcents de l'énergie totale - reste décevante. Des efforts considérables seront nécessaires pour augmenter leur apport de 6% (aujourd'hui) à 26% en 2030.

## Où allons-nous ?

L'épuisement du pétrole et du gaz dans les années à venir marquera un changement profond dans notre vie quotidienne. Le remplacement de cette source « gratuite » d'énergie, accumulée pendant des millions d'années, par les sources renouvelables n'est pas acquis d'avance. Le nucléaire conventionnel n'est pas renouvelable avec les réacteurs actuels, et il est peu développé au plan mondial.

Dans les pays de l'UE, les structures industrielles – usines et spécialistes – seraient trop faibles pour réaliser une augmentation rapide du parc nucléaire.

La faisabilité de la fusion thermonucléaire n'est pas encore prouvée. Cette nouvelle énergie viendrait trop tard pour amortir le choc pétrolier.

Dès lors, le remplacement du pétrole et du gaz ressemble à une course contre la montre. Pour éviter une nouvelle crise économique et une catastrophe climatique le scénario possible pour l'UE, devra être, au cours des vingt ans à venir :

- ◆ la réduction de 40% de la consommation;
- ◆ l'augmentation transitoire de l'utilisation du charbon (+60%) ;
- ◆ l'augmentation de la capacité du nucléaire (+20%) ;
- ◆ l'augmentation de l'apport des énergies renouvelables de 6 à 26% (+330%).

Chacun d'entre nous peut, dès maintenant, prendre quelques mesures à sa portée pour ne pas être pris de court le jour «P» (de pénurie) lorsqu'il verra de longues queues de voitures devant les stations de service :

- isoler sa maison (son appartement) contre les déperditions thermiques ;
- installer des panneaux solaires pour le chauffage et pour l'eau sanitaire ;
- examiner d'autres moyens de chauffage (inserts de cheminées, pompes à chaleur,...) ;
- réduire l'utilisation de sa voiture, réfléchir sur une vie sans voiture ou avec une voiture électrique, chère et de faible rayon d'action ;
- prévoir la gestion de son budget mensuel après un triplement du prix actuel de l'énergie.

## Références

M. Kaltschmitt et al., "Energie aus Erdwärme", DVG, 1999.

Pierre-René Bauquis, „Un point de vue sur les besoins et les approvisionnements en énergie à l'horizon 2050 », RGN N°5, octobre-novembre 2001.

Michael Klare, "Blood and Oil", Penguin Books, 2004.

David Goodstein, "Out of Gas", W.W. Norton & C°, Inc., 2004.

Sonia Shah, "Crude. The Story of Oil", Allen & Unwin, 2004.

Craig Morris, "Zukunftsenergien", Heise Verlag, 2005.

Bernard Wiesenfeld, "L'Énergie en 2050", EDP Sciences, 2005.

M. Kaltschmitt et al., „Erneuerbare Energien“, 4. Auflage, Springer, 2005.

Jeff Goodell, „Big Coal“, Mariner Books, 2006.

Articles dans les hebdomadaires « Der Spiegel », „Die Zeit“, et dans la presse quotidienne française, suisse, allemande et américaine, 2000-2009.

Pierre Bacher, «L'énergie en 21 questions», Odile Jacob, 2007.

Jean-Louis Bobin, Hervé Nifenecker, Claude Stéphane, « L'énergie dans le monde », EDP Sciences, 2007.

François Roby, « Vers la voiture sans pétrole ? », EDP Sciences, 2006.

Deux films :

Basil Gelpke et Ray McCormack «The Oil Crash», 2007.

Al Gore "An Inconvenient Truth" (Une vérité qui dérange), 2006, film sur le changement climatique, disponible sur DVD.

Robert Arnoux, Jean Jacquinet, « ITER, le chemin des étoiles ? », Edisud, 2006.

Peter von der Hardt, «The ITER Project », Nucleus Nr. 4/2007, 20-25, novembre 2007 (en suédois).

International Energy Agency, « World Energy Outlook », 2008.

European Commission Integrated Energy and Climate Action Plan, novembre 2008.

Euratom Scientific Technical Committee, "European perspective on Nuclear Fission", European Union, December 2008.

Jean-Marc Jancovici, "Alerte maximale!", Le Nouvel Observateur, 12-18 février 2009.



## Hériter sans frontières

**C**ommunication de la Commission européenne du 14 octobre 2009  
- Coopération et Europe / Santé et social- La proposition de règlement sur les successions

Les successions et héritages sont dans l'ordre des choses car, comme la Commission le dit justement « de plus en plus d'européens vivent, étudient, travaillent, se marient dans un autre Etat Membre que le leur, le corolaire est que parfois aussi ils y décèdent ».

Dans ce scénario de mobilité, les anciens des communautés européennes sont en première ligne avec leurs origines et lieux de résidence qui se trouvent réparties dans les 27 Etats Membres voire au-delà. C'est pourquoi la proposition de la Commission est très importante et fait partie des initiatives européennes que les citoyens apprécient particulièrement car elles amélioreront directement leurs conditions de vie au sein de l'U.E.

### La proposition de la Commission vise :

- ◆ à faciliter le règlement des successions internationales concernant les personnes résidant dans l'Union euro-

péenne.

- ◆ à unifier et simplifier les règles gouvernant les successions, à renforcer leur prévisibilité et à garantir de manière plus efficace les droits des héritiers (enfants, époux, épouses) et/ou légataires et des autres personnes liées au défunt, ainsi que des créanciers de la succession.

### Une proposition plus que nécessaire?

Le coût de la « non Europe » est extrêmement important tant du point de vue financier qu'humain. Les grandes difficultés liées aux disparités des règles applicables aux successions dans les Etats membres ne peuvent plus être ignorées. On évalue à environ 4,5 millions par an le nombre de successions dans l'Union européenne, dont environ 10% comportent un élément transfrontalier. C'est donc près de 450.000 successions dans l'Union européenne qui revêtent



une dimension internationale. La valeur de ces successions internationales est estimée à 123 milliards d'euros par an.

### Les problèmes à résoudre

Plusieurs autorités peuvent être compétentes pour le règlement d'une même succession :

- ◆ les règles applicables à une succession internationale sont très complexes et maintiennent les personnes concernées dans une situation d'insécurité juridique ;
- ◆ les héritiers ou légataires sont parfois confrontés à de longs délais d'attente avant de bénéficier des biens qui leurs sont dévolus ;
- ◆ les coûts engendrés par le règlement des successions internationales peuvent être très élevés ;

Plusieurs lois sont applicables selon la situation des biens:

- ◆ les personnes désirant organiser leur succession sont confrontées à la complexité des règles qui s'y appliquent ;





- ◆ les biens appartenant à une même succession situés dans différents Etats sont soumis à des lois et autorités différentes ;
- ◆ lors d'une succession, c'est parfois une autre personne, que celle que l'on anticipait qui hérite des biens ;
- ◆ les parts héritées par chacun des héritiers différent de manière peu compréhensible ;
- ◆ les citoyens sont parfois conduits à renoncer à leurs droits légitimes devant ces difficultés.



Les décisions et les actes authentiques en matière de successions ne sont pas immédiatement et automatiquement reconnus dans tous les Etats Membres :

- ◆ selon les Etats Membres concernés, des conditions supplémentaires peuvent être requises ;
- ◆ les procédures pour prouver son statut d'héritier ou de légataire dans un autre Etat, par exemple pour débloquer un compte bancaire ou percevoir une assurance vie, peuvent être longues et coûteuses ;
- ◆ ces procédures nécessitent non seulement la traduction de nombreux documents, mais parfois également la preuve du contenu de la loi applicable à la succession, et de la qualité d'héritier.

### Les solutions proposées ?

La proposition de règlement sur la succession va grandement contribuer à améliorer la vie des citoyens européens et apporter une plus grande sécurité et prévisibilité juridiques en matière de succession, elle permettra :

- ◆ de désigner une seule autorité compétente afin de régler la succession, celle de la résidence habituelle du défunt ;
- ◆ qu'une succession sera régie par une seule et même loi. Par défaut, la loi applicable sera celle du dernier lieu de résidence habituelle



du défunt. Mais s'il le souhaite, le futur défunt pourra choisir par testament de faire appliquer à l'ensemble de la succession la loi successorale de l'Etat dont il a la nationalité ;

◆ de garantir que les décisions et les actes authentiques pris en matière successorale pourront circuler librement dans l'Union européenne sans qu'aucune autre formalité ne puisse être exigée de la part de l'Etat membre où des biens concernés se trouvent ;

◆ aux héritiers d'apporter plus facilement la preuve de leur qualité dans l'Etat

membre de la succession grâce à un certificat successoral européen qui permettra de fournir une preuve uniforme de la qualité d'héritier ou des pouvoirs de l'administrateur de la succession. Le certificat sera reconnu dans toute l'Union et viendra ainsi simplifier et accélérer la procédure et réduire les coûts.

Ce règlement :

- ◆ n'aura pas pour effet de se substituer aux lois nationales en matière de successions et de propriété ;
- ◆ ne vise pas à remplacer ou à changer les législations nationales en matière de fiscalité des successions ;
- ◆ préserve la sécurité juridique des donations antérieures faites par le défunt ;
- ◆ n'affectera en rien la succession des entreprises familiales ou des exploitations agricoles ;
- ◆ permet aux notaires ou autres professionnels du droit de continuer à liquider les successions comme c'est le cas dans certains Etats Membres ;
- ◆ ne va pas discriminer entre les couples ou les héritiers pour l'héritage ;
- ◆ prévoit l'application de la loi de pays tiers si c'est celle de leur nationalité, mais seulement si ces lois sont compatibles avec nos valeurs d'égalité et de non discrimination. Donc, les juridictions des Etats membres ont la possibilité d'écarter une loi étrangère lorsque son application dans un cas précis serait contraire à l'ordre public.

Source : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu) et Commission en Direct du 16/10 au 22/10/2009

**A NE COMPLETER QUE SI VOUS N'ETES PAS ENCORE MEMBRE  
TO BE FILLED IN ONLY IN CASE YOU ARE NOT YET MEMBER**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FORMER OFFICIALS  
OF THE EUROPEAN COMMUNITIES**

## **A.I.A.C.E.**

### **DEMANDE D'ADHESION / MEMBERSHIP APPLICATION**

**Nom et Prénom** (+ Nom de jeune fille pour les femmes mariées) :  
**Name and Forename** (+ maiden name where applicable) :

.....  
**N° de pension/Pension Nr** : .....

**Nationalité/Nationality** : .....

**Date de naissance/Date of birth** : .....

**Sexe/Sex** :    M                       F

**Domicile** (adresse complète)/**Full home address** :

**Rue/Street** ..... **n°/nr** .....

**Code postal/Postcode** : ..... **Localité/Town** : .....

**Pays/Country** : ..... (for UK: County) .....

**Téléphone/Telephone** : ..... **Fax** : .....

**Email** : ..... **GSM** .....

**Dernière fonction occupée aux Communautés/Last post held with the Communities**  
.....

**Période de service/Period of service** : **Du/From** ..... **au/to** .....

**Institution** : .....

**Demande à adhérer à l'A.I.A.C.E. Section :**  
**I hereby apply for membership of the A.I.A.C.E. Branch:** .....

**Fait à/Place** ..... **Date** .....

**SIGNATURE :**

**A RENVoyer A**

**Secrétariat International de l'A.I.A.C.E.**

**Commission européenne**

**SC-29 02/04**

**BE - 1049 BRUXELLES**

## Sections nationales / National Sections

### Cotisations annuelles / Annual subscriptions

**BELGIQUE**

**25 EUR** au compte 210-0377700-34  
de la Banque FORTIS,  
Agence Schuman, 10, 1040 Bruxelles  
"AIACE-Section Belgique"  
IBAN : BE68 2100 3777 0034  
BIC : GEBABEBB

**DANMARK**

**DKR 350 (47 EUR)** au compte bancaire  
BG Bank - 9570-397 5746  
IBAN DK69 3000 000 397-5746  
BIC DABA DKKK

**DEUTSCHLAND**

**25 EUR** - AIACE e.V.  
Kreissparkasse Köln  
Blz.Nr.37050299  
Kto.Nr. 45019661  
IBAN: DE1137050299 0045019661  
BIC:COXSDE33

**ESPAÑA**

**50 EUR** au compte de l'AIACE  
0081/5240 09 0001590467  
Banco de Sabadell,  
Calle Serrano 71 - E-28006 Madrid

**FINLAND**

En attente

**FRANCE**

**35 EUR** par chèque bancaire ou CCP  
à l'ordre de l'AIACE-France  
c/o Délégation permanente de l'U.E.  
12, avenue d'Eylau - F-75116 Paris

**GRECE**

**35 EUR**  
Pireus Bank  
No banque: 55090-041990-161  
IBAN: GR90 0172 5090 0055 0904 1990 161

**IRELAND**

**35 EUR**  
By standing order form obtainable from  
the Treasurer or by cheque or bank transfer  
payable to  
A/c. AIACE 90-06-90 44629206  
Bank of Ireland, Sutton, IRL-Dublin 13  
IBAN : IE33BOFI 9006 9044 6292 06  
BIC : BOFI IE2D

**ITALIA**

**35 EUR** au CCP (Banco Postale) 81908014  
AIACE - Sezione Italia  
c/o Rappresentanza per l'Italia della  
Commissione europea  
Via IV Novembre, 149, Il piano  
I-00187 Roma  
Coordinate bancarie nazionali :  
V 07601 03200 000081908014

**LUXEMBOURG**

**25 EUR** au compte  
IBAN LU84 0020 1001 5040 0000  
Code BIC BILLULLL  
auprès de DEXIA-Bil Luxembourg

**NEDERLAND**

**40 EUR** op rekening nr. 58.91.08.204  
bij ABN-AMRO  
f.n.v. AIACE-NL  
o.v.v. Penningmeester  
Noorderkade 325  
NL-1823 CJ ALKMAAR  
BIC : ABNANL 2A  
IBAN : NL61ABNA 0589108204

**PORTUGAL**

**40 EUR** au compte de l'AIACE  
Banco BPI  
IBAN: PT50 0010 0000 3462 2360 0018 6  
BIC: BBPIPTPL

**SUEDE**

**250 SEK** au compte de l'AIACE FÖR FD. EU-  
TJÄNSTEMAN SEKT. SVERIGE  
Nordea Banken  
SE-10571 STOCKHOLM  
Plusgirokontonr. 30 73 55-8  
IBAN SE66 9500 0099 6026 0307 3558  
BIC NDEASESS

**UNITED KINGDOM**

**£ 22** by cheque payable to  
AIACE - UK Branch  
sent to Geoffrey Cullington, Treasurer,  
8 Storey's Gate - GB-London, SW1P 3AT

**AIACE INTERNATIONALE**

(pour les pensionnés résidant hors pays ayant  
une section)

**25 EUR** au compte de l'AIACE Int.  
Banque FORTIS n° 210-0375533-01  
14, place de Luxembourg-B-1050 Bruxelles  
IBAN : BE43 2100 3755 3301  
BIC : GEBABEBB



# Les bonnes adresses du PMO

Caisse maladie

Extraites de «myintracomm» début janvier 2010



## Bureau liquidateur de BRUXELLES

Toutes demandes tous lieux

**PMO Contact +3222997777**

**E-mail :pmo-contact@ec.europa.eu**

Les bureaux sont situés 27, rue de la Science à Bruxelles

**Ce bureau liquidateur est compétent pour les résidents en :**

Belgique ; Chypre ; Danemark ; Estonie ; Finlande ; Grèce ; Hongrie ; Lettonie ; Lituanie ; Malte ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovénie ; Slovaquie ; Suède ; Bulgarie ; tous les autres pays non repris ci-dessous.

**Adresse pour l'envoi des demandes de remboursement, demandes d'autorisation préalable:**

Commission européenne  
Bureau SC-27 00/05  
B - 1049 Bruxelles  
Belgique

**Adresse pour l'envoi des demandes de reconnaissance de maladie grave, devis dentaires/orthodontiques:**

Commission européenne  
Bureau SC-27 02/48  
B - 1049 Bruxelles  
Belgique

**Chef du Bureau liquidateur**

Mme Isabel TORNÉ  
SC27 02/16  
Fax : +3222958431

**Site myIntracomm**

**[https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/contacts/settlements/Pages/brussels.aspx](https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/contacts/settlements/Pages/brussels.aspx)**



## Bureau liquidateur de LUXEMBOURG

**Ce bureau Liquidateur est compétent pour les résidents en :**

Allemagne ; Autriche ; Luxembourg

**Adresse**

Commission européenne  
Bâtiment Drosbach  
Caisse de Maladie  
Zone d'activités " Cloche d'or"  
12, rue Guillaume Kroll  
L -1822 Luxembourg

**Adresse pour l'envoi des demandes de remboursement, devis, demandes d'autorisation préalable:**

Commission européenne  
Caisse de maladie  
DRB B1/061  
L - 2920 Luxembourg  
Luxembourg

**Pour tout renseignement:**

Tél.: +352 / 4301.36100 (ou voir décompte)

Fax: +352 / 4301.36353

Prise en charge:

Tel.: +352 / 4301.36406/32654/36114/36103/ 36100 (répondeur)

Fax : +352/4301-36019

**Chef du Bureau liquidateur**

M. GANTZER Joseph  
DRB B1/075  
Tél.: +352 / 4301.36102 / 36103  
Mme NOBLET Nathalie  
DRB B1/085  
Tél.: +352 / 4301.30655

**Contrôle de la tarification**

M. PROIETTI Luciano  
DRB B1/009  
Tél: +352 / 4301.36110  
Mme ABRAMS Christiane  
DRB B1/070  
Tél: +352 / 4301.36109  
Mme CLUYSSSEN Martine  
DRB B1/003  
Tél : +352 / 4301.34398

**Site myIntracomm**

**[https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/contacts/settlements/Pages/luxembourg.aspx](https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/contacts/settlements/Pages/luxembourg.aspx)**



## Bureau liquidateur d'ISPRA

### Ce bureau est compétent pour les résidents en:

Espagne ; France ; Irlande ; Italie ; Pays-Bas ; Portugal ; Royaume-Uni ; Suisse ; toutes les délégations hors-UE.

### Adresse pour l'envoi des demandes de remboursement, devis, demandes d'autorisation préalable:

Commission européenne  
PMO/6

Bureau liquidateur  
TP 483 – Bâtiment 48C  
Via E. Fermi, 2749  
I-21027 Ispra (Varese)  
Italie

### Contacts téléphoniques

Tél.: 0039-0332-785757  
Fax: 0039-0332-789423  
Répondeur: +39-0332-785687

### Secrétariat

Mme. E. Riva  
Tél.: +39-0332-785757

### Help Desk

Tél.: 00390332785687  
Courriel et site Intracomm:  
E-mail :  
PMO-CAISSE-MALADIE-HELPDESK-ISPRA@ec.europa.eu

[https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/contacts/settlements/Pages/ispra.aspx](https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/contacts/settlements/Pages/ispra.aspx)

## Autres services et informations

### Liste des médicaments

[https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr\\_admin/fr/sickness\\_insurance/reimbursement/Pages/products.aspx](https://myIntracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/reimbursement/Pages/products.aspx)

## Dentistes-conseils

### Bureau liquidateur de Bruxelles

Commission européenne  
Bureau SC27- 02/48  
B - 1049 Bruxelles  
Tél. : +32 2 296.57.72 / 296.01.69 (dentistes-conseil - uniquement des informations relatives à l'application de la nomenclature dentaire)  
Tél. : +32 2 296.54.13/295.02.31 (secrétariat- renseignement d'ordre administratif ou relatif à l'accord avec les dentistes)  
E-mail : pmo-dentistes-conseil@ec.europa.eu  
Les devis doivent être adressés au SC27- 02/48  
Les demandes de remboursement au SC27- 00/05

### Bureau liquidateur de Luxembourg

Tél. : +352 4301.36373  
Tél. : +352 4301.36007 (secrétariat)

### Bureau liquidateur d'Ispra

Tél : +39 0332 785687

## Médecins-conseils

### Bureau liquidateur de Bruxelles

Commission européenne  
Bureau SC27 2/48  
B - 1049 Bruxelles  
Tél.: +32-2-295.78.13 / 296.29.99 / 295.35.76  
Tél.: +32-2-295.02.31 / 296.54.13 (secrétariat)  
Fax: +32-2-299.53.51  
E-mail: pmo-caisse-maladie-medecins@ec.europa.eu

### Bureau liquidateur de Luxembourg

Tél.: +352-4301.36119/36121  
Tél.: +352-4301.36143/36430(secrétariat)

### Bureau liquidateur d'Ispra

Tél.: +39-0332-785983  
E-mail:  
PMO-CAISSE-MALADIE-MEDECINS-ISPRA@ec.europa.eu

## Médecine préventive

### Bureaux Liquidateurs Bruxelles & Luxembourg

E-mail :MEDECINE-PREVENTIVE@ec.europa.eu  
Tél.:+32-2-295.38.66

### Bureau liquidateur Ispra

E-mail :  
PMO-MEDICINE-PREVENTIVE-ISPRA@ec.europa.eu  
Tél: +39-0332-789382

## Gestionnaires - prise en charge

### Bureau liquidateur de Bruxelles:

Commission européenne  
Bureau SC27-2/04  
B - 1049 Bruxelles  
Tél.: +32-2-295.98.56  
Fax: +32-2-295.97.01  
E-mail: pmo-prise-en-charge@ec.europa.eu

### Antenne du Conseil

Mme DADKHAH Margaret  
Bureau 03 70 FK 31  
Tél : +32-2-281.75.86  
Fax: +32-2-281.87.38

### Bureau liquidateur de Luxembourg:

Pour la Commission, le Parlement, la Cour de justice et la Cour des Comptes  
Mmes Palgen / Lamesch-Sereda / Hammerel et  
Mr. Friederes  
DRB - B1/073  
Tél.: +352-4301.36406/36114/32654/36103  
ou 36100 (répondeur)  
Fax: +352-4301.36019

**Bureau liquidateur d'Ispra**

PMO/06 - TP 483 – Bâtiment 48C  
Via E. Fermi, 2749  
I- 21027 Ispra (Varese)  
Tél.: +39-0332-789966  
Fax: +39-0332-789423  
E-mail: PMO-PRISE-EN-CHARGE-ISPRA@ec.europa.eu

**Gestionnaires - accords****Renseignements en matière de conventions avec des hôpitaux****Bureau liquidateur de Bruxelles :**

Prises en charge  
SC 27 03/04  
Tél.: +32-2-295.98.56  
Bureau liquidateur de Luxembourg :  
Mme Palgen / M. Friederes  
DRB -B1/073  
Tél.: +352-4301.36103 / 36406  
Fax: +352-4301.36019

**Bureau liquidateur d'Ispra:**

Mme Erica Riva  
Tél.: +39-0332-785757  
Fax: +39-0332-789423  
PMO/06  
Ufficio Liquidatore TP 640  
Via E. Fermi, 2749  
I-21027 Ispra (Varese)

**Frais funéraires****Bureau liquidateur de Bruxelles**

Mme M. Biernaux  
Commission européenne  
Bureau SC27- 02/38  
B - 1049 Bruxelles  
Tél: +32-2-295.54.56  
Fax: +32-2-295.84.31

**Bureau liquidateur d'Ispra**

Mme Della Chiesa  
Tél: +39-0332-786664  
Fax: +39-0332-789423  
PMO/06  
Ufficio Liquidatore TP 483 – Bâtiment 48C  
Via E. Fermi, 2749  
I-21027 Ispra (Varese)

**Bureau liquidateur de Luxembourg**

Mme Palgen / M. Friederes  
DRB - B1/073  
Tél: +352-4301.36103 / 36406  
Fax: +352-4301.36019

**C.E.S et Comité des Régions**

M. Franchini bureau 463  
Tél: +32-2-546.94.50  
Fax: +32-2-546.96.01

**Conseil (Antenne du)**

M. Rocco  
Tél: +32-2-285.63.47  
Fax: +32-2-285.87.38

**Antenne du Conseil****Adresse**

Secrétariat général de l'Union européenne  
Service "Assurance Maladie"  
Rue de la Loi 175  
B - 1048 Bruxelles

**Adresse pour l'envoi des demandes de remboursement, devis, demandes d'autorisation préalable :**

Bureau 03 70 FK 08  
Responsable M. Rocco  
Bureau 03 70 FK 07  
Tél.: +32-2-281.63.47 - Fax: +32-2-281.87.38

**Remplaçante**

Mme Van Vijle  
Bureau 03 70 FK 11  
Tél.: +32-2-281.79.87

**Prise en charge et attestations + remboursement spécial au titre de l'article 72§3 du Statut**

Mme Serbest  
Bureau 03 70 FK 11  
Tél.: +32-2-281.66.34







## Villes phares de l'Union européenne

Une vingtaine de villes européennes ont marqué l'histoire des nos peuples – dans le passé souvent en lutte entre eux - mais également la vie de l'Europe que nous construisons, pas à pas, crise après crise.

Bruxelles, Lisbonne, Luxembourg, Maastricht, Nice, Paris, Rome ou Strasbourg font partie du jargon européen, mais elles ont une culture et une histoire européennes.

Quelle réalité se cache, aujourd'hui, derrière ces noms: le siège d'une institution ou d'une agence européenne, l'origine d'un processus ou d'une stratégie européenne, le lieu de signature d'un Traité ou d'un accord qui marquera la construction européenne ?

Dans «Villes phares de l'Union européenne», Domenico Rossetti di Valdalbero, un de nos collègues de la Commission, adopte une nouvelle clé de lecture pour mieux connaître l'Union européenne. Grâce aux villes, de façon originale et pédagogique, l'auteur traite de la naissance de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) à Paris, en 1951, du budget européen sous Berlin, des coopérations renforcées sous Nice, de l'asile sous Dublin, de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) sous Londres, du processus euro-méditerranéen sous Barcelone ou de l'espace européen de l'enseignement supérieur sous Bologne.

Comme l'écrit le Président de l'Euro groupe et premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker dans la préface: «Ces noms contiennent un peu la magie de l'Europe: il y a vingt-cinq ans, aucun des quelque 400 habitants de Schengen n'aurait osé croire que ce petit village luxembourgeois faisant la frontière à la fois avec l'Allemagne et la France deviendrait un jour synonyme de libre circulation des personnes en Europe».

De façon agréable et précise, le lecteur retrouve facilement les explications relatives à plus de 300 termes, concepts ou acronymes européens: codécision, subsidiarité, perspectives financières, Berlaymont, Comité Dooge, Troïka, COREPER, PESC ou ITER.

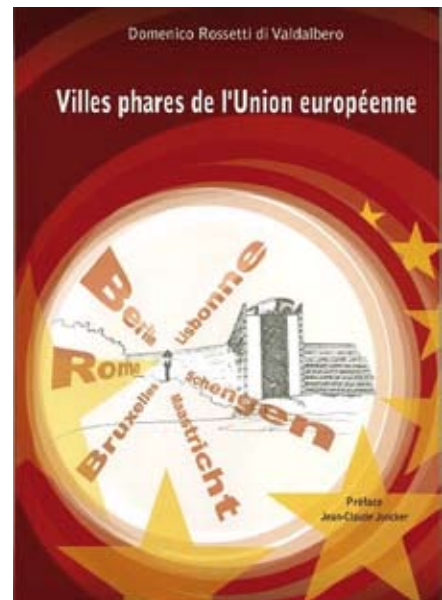
Des tableaux et graphiques donnent des chiffres synthétiques ou illustrent clairement le processus décisionnel européen, l'évolution du taux de chômage en Europe ces trente dernières années, les dépenses militaires dans l'Union ou le vieillissement de la population à l'horizon 2050.

Avant la présentation de ce qui européanise la ville, l'auteur donne l'origine du nom. Ainsi Bruxelles provient du Celte «bruoc» (marais) et «sela» (chapelle) qui rappelle l'origine de la ville sur le site marécageux de la vallée de la Senne, près de l'actuelle Ile Saint Géry. D'où aussi, le choix de l'iris - cette fleur qui pousse dans les marais - comme symbole de Bruxelles. Rome (Roma) selon la légende, devrait son nom aux fondateurs Romulus et Remus, descendants du héros troyen Enée. Beaucoup d'autres villes sont citées, pour leurs monuments célèbres et leur rôle européen. (1)

Finalement, afin de rendre l'Europe plus «humaine», Domenico Rossetti a illustré son livre de dessins originaux et de photographies d'acteurs politiques européens. On retrouve ainsi Jacques Delors à Maastricht, Helmut Schmidt à Francfort et Altiero Spinelli à Strasbourg dont le souffle fédéraliste sert de fil conducteur au livre.

Comme l'a souligné le Directeur du Bureau d'Information de Bruxelles Willy Hénin, ce livre est un précieux guide de voyage à travers l'intégration européenne!

(1) L'Auteur rappelle les origines des noms de ville. Par exemple, le nom de la ville de Luxembourg, qui a subi l'influence romaine et germanique, dérive de Lëtzebuerg, qui provient du nom du petit château de Lützelburg, acheté en 963 par Sigfried graf i Moselgau. Luxembourg fut le siège de la Haute Autorité de la Ceca en 1951. Et de certains services de l'Ue aujourd'hui. ou encore Ispra,



petite ville italienne à coté de Varese en Lombardie, aurait pris son nom du latin « Hisprum quasi asperum », a de l'accès difficile à cause des roches et du lac. Ispra est le principal siège du CCR (Centre commun de recherche), qui est aujourd'hui composé de neuf instituts répartis sur cinq cites : Ispra (Italie), Karlsruhe (Allemagne), Petten (Pays Bas), Geel (Belgique) et Séville (Espagne).

PS.»Villes phares de l'Union européenne» est notamment disponible (28 €) à la Librairie européenne sur [www.libeurop.be/home.php?lang=fr](http://www.libeurop.be/home.php?lang=fr) ou en écrivant à [mail@libeurop.be](mailto:mail@libeurop.be) La version anglaise du livre s'intitule «Mapping European integration through its cities».

### Summary

The book of Domenico Rossetti di Valdalbero «Mapping European integration through its cities» aims to discover what hides behind cities like Brussels, Lisbon, Luxembourg, Maastricht, Rome, Schengen, Strasbourg and many others, that are part of the frequently used European jargon. Thanks to this original and pedagogic approach, its allows a better understanding of the European Union.



## 41èmes Assises de l'AIACE à Thessalonique

Les prochaines Assises de l'AIACE (les 41èmes déjà!) se tiendront en 2010 à Thessalonique du dimanche 30 mai au vendredi 4 juin.

En effet, la toute jeune section grecque, sous la direction de sa présidente Despina Vamvakidou, a accepté d'en assumer l'organisation. Le Groupe Assises de l'AIACE internationale a collaboré étroitement avec la section grecque pour la mise au point du programme. Plusieurs nouveautés cette année. Conformément aux souhaits exprimés par d'aucuns, l'assemblée générale sera clairement séparée des autres réunions. En effet, elle se tiendra le matin du lundi 31 mai, alors que le Conseil d'administration se réunira l'après-midi et que la réunion avec les représentants des administrations aura lieu le mardi matin 1er juin. Par ailleurs, autre innovation pour tenir compte de certaines suggestions, trois ateliers spécifiques seront organisés le mardi après-midi sur les thèmes suivants : Services sociaux, Pensions et droits statutaires et Caisse d'assurance maladie. En choisissant Thessalonique, nos collègues grecs ont voulu faire dé-



couvrir la 2ème plus grande ville du pays et sa région environnante, la Macédoine. Pour ce faire, ils ont concocté un programme d'activités festives et d'excursions extrêmement intéressant. Ils vous feront faire connaissance avec une ville située au bord du golfe Thermaïque, une ville charmante, riche en culture, pleine de vie, une ville chargée d'histoire, ainsi qu'avec des sites archéologiques et historiques uniques et des paysages parsemés de lacs et de vignobles largement inconnus à l'étranger. Et une croisière autour du Mont Athos complètera le tableau (l'accès aux monastères mêmes est réservé aux seuls hommes, en nombre limité, et sur autorisation spéciale, ce qui sera possible après la fin des Assises moyennant inscription préalable). La gastronomie du Nord de la Grèce et ses vins seront également une révélation pour beaucoup. Fin mai-début juin, la température moyenne à Salonique varie entre 19 et 25° et l'ensoleillement varie entre



8 et 10 heures par jour, un climat idéal donc pour jouir de la ville et de ses environs, sans chaleurs excessives. Pour tenir les Assises, nos collègues grecs ont choisi un très bel hôtel 5 étoiles au bord de la mer, à peu de distance du centre de la ville à des prix négociés très intéressants. Pour celles et ceux que cela intéresse, allez voir sur le site : <http://www.classical-hotels.com/makedoniapalace/> Certes, le choix d'un hôtel en ville ne per-

met pas d'appliquer la formule club, appréciée par certains mais pour celles et ceux qui le souhaitent, une formule demi-pension est offerte ainsi que d'autres catégories d'hôtels. Il faut toutefois savoir qu'il y a d'innombrables petits restaurants sympathiques et très bons accessibles à pied ou en taxi dans la vieille ville qui nous seront recommandés par les collègues locaux. En outre, un très beau dîner de gala est prévu le lundi soir après la cérémonie officielle d'inauguration avec des invités (ce sera une agréable surprise). Afin de faciliter l'accès à Thessalonique, un accord a été conclu avec Aegean Airlines et son partenaire Lufthansa afin d'offrir des réductions sur les vols de ces deux compagnies. Un vol direct reliant Bruxelles sera même organisé par Aegean les dimanche 29 mai et samedi 5 juin. Il sera aussi possible de louer une voiture à des conditions avantageuses. Pour ceux et celles qui souhaitent prolonger leur séjour, l'organisateur local offrira différentes options (notamment un séjour dans un club dans la superbe région de Chalcidique au bord de la mer, à quelque 80 km de Salonique).

L'invitation officielle a été envoyée par courrier mi-février 2010 ; le site internet est déjà en ligne ici :

[www.aiace2010.gr](http://www.aiace2010.gr)

La date limite pour les inscriptions était le **26 février 2010**.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux et en pleine forme à Thessalonique à partir du 29 mai 2010.

**41èmes ASSISES DE L'AIACE**  
30 MAI - 4 JUIN 2010  
CLASSICAL MAKEDONIA PALACE  
THESSALONIQUE, GRECE

**Message de la Présidente**  
Chers amis et collègues,  
Nous avons le plaisir de vous inviter aux Assises annuelles de l'AIACE qui cette année auront lieu à Thessalonique, la deuxième ville en importance de Grèce, située sur la rive Nord du Golfe Thermaïque qui donne sur la Mer Egée, Thessalonique et le Nord de la Grèce sont une région à découvrir, un carrefour des nations, de cultures et de traditions. Thessalonique est la capitale de la Grèce du Nord et une des plus anciennes villes d'Europe.  
Je vous assure que nous avons organisé un programme culturel exceptionnel incluant des excursions sur différents points linguistiques dans vos régions ainsi qu'à la fin des Assises, une des excursions vous permettra de visiter un site archéologique remarquable. Nous avons prévu une croisière autour de la péninsule du Mont Athos. Pour les participants masculins qui souhaitent prolonger leurs vacances dans le Nord de la Grèce, nous pouvons organiser une excursion spéciale pour visiter le Mont Athos (pour un nombre de personnes très limité par jour). C'est une occasion unique et tout le monde devrait en profiter.  
L'objectif des 41èmes Assises est de permettre aux participants de découvrir la charmante ville de Thessalonique, de respirer son atmosphère et de venir battre son record de plaisir au sein de sa famille et de se familiariser avec le plaisir de la Présidente. La Section Grèce souhaite que ces Assises soient un succès pour tous les participants.  
Nous souhaitons vous présenter une ville riche en culture, une ville charmante, pleine de vie (entre la nuit, une ville chargée d'histoire). Nous sommes convaincus que nous pouvons vous offrir ce qui y a de mieux. Le Conseil d'administration et moi-même sommes impatients de vous rencontrer lors des 41èmes Assises et nous espérons qu'à la fin des Assises, vous serez devenus des fans convaincus de la région.  
Bonne nuit,  
Despina Vamvakidou  
Présidente de la Section Grèce de l'AIACE



## Deutschland

Deutschland und Europa feierten im Jahr 2009 das Ereignis, welches zur Wiedervereinigung Deutschlands und zur Erweiterung der Europäischen Union nach Osten, zu einer Wiedervereinigung Europas, geführt hat: 20 Jahre ‚Friedliche Revolution‘ und ‚Mauerfall‘. Wir erinnern uns (siehe Bilder):

◆ 1961 wird überraschend die Mauer quer durch Berlin gebaut, um das letzte Schlupfloch nach dem Westen zu schließen und so endlich der ‚Republikflucht‘ Herr zu werden.

◆ Die Mauer 1986 mit Todesstreifen, eine (fast) perfekte Gefängnis-mauer, die Unfreiheit bedeutet, Trennung, Tod und Leid verursacht.

◆ ‚Leid an der Mauer‘, eine Skulptur von Dieter Popielaty vor der Matthäuskirche in Berlin-Steglitz aus dem Jahr 1965.

◆ Das DDR-Regime feiert noch am 8.Oktober 1989 seinen 40.Jahrestag unter massivem Militärschutz landesweit.

◆ Es hatte schon vorher Unruhen gegeben, und eine Massenfucht der DDR-Bewohner über die westdeutschen Botschaften in den Nachbarländer und deren Grenzen, aber ab dem 9.Oktober 1989 gibt es anwachsende friedliche Massenkundgebungen in Ostdeutschland selbst, die von Dresden (hier im Bild) und Leipzig ausgehen, auf das ganze Land übergreifen und das DDR-Regime, nach einem Monat der Furcht vor gewaltsamer Unterdrückung, zum Absturz bringen.

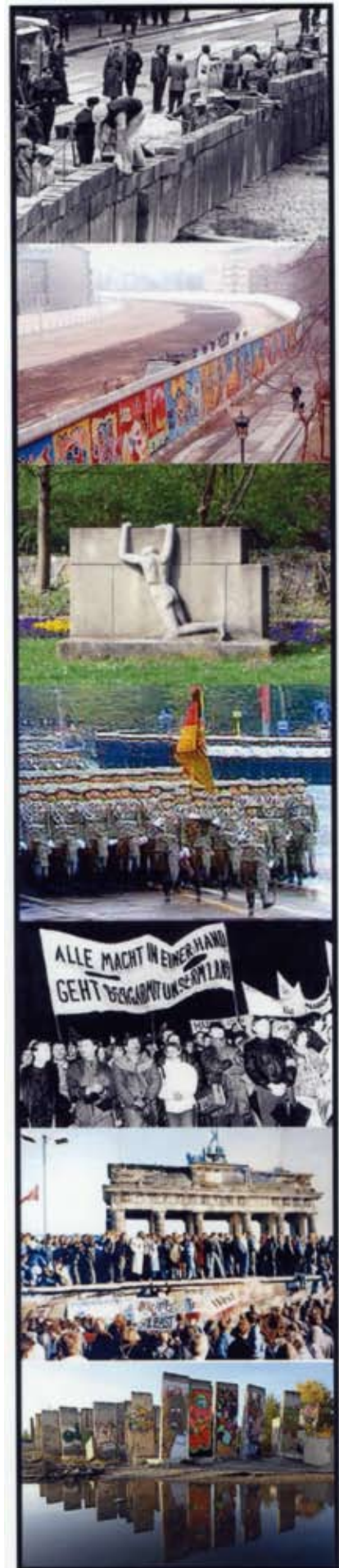
◆ Am 9.November 1989 ist es soweit: die Mauer fällt, Freudentaumel der West- und Ostdeutschen am Treffpunkt ‚Brandenburger Tor‘.

◆ Die Mauer ist zum Museumsstück, zur Touristenattraktion geworden.

Anlässlich unser Jahresversammlung in Dresden haben wir im Neuen Rathaus mit einer Festveranstaltung unter dem Motto ‚Die friedliche Revolution: Aufbruch nach Europa‘. dieses Ereignis in gebührender Weise gewürdigt. Nach einer Einführung des Zweiten Bürgermeisters von Dresden, Detlef Sittel, kamen zwei Zeitzeugen zu Wort. Frank Neubert, Mitglied der spontan von den Demonstranten in Dresden gewählten, Gruppe der 20‘, berichtete über die spannungsgeladene Zeit vom 9.Oktober bis zum 9.November. Dr. Lutz Goepel gehörte zu den ersten Europa-Abgeordneten Sachsens und erzählte sehr humorvoll von einer schwierigen Anfangszeit im Europäischen Parlament und von seinen späteren Erfahrungen bis zum Ausscheiden am Ende der letzten Legislaturperiode. Die fast 200 Teilnehmer unserer Jahrestagung, die 1989 das Ereignis nur aus der Ferne wahrnehmen konnten, hörten mit größter Aufmerksamkeit den authentischen Berichten zu und spendeten enthusiastischen Beifall. Den Schlusspunkt der Veranstaltung setzte die Preisverleihung an die Teilnehmer an unserem Schülerwettbewerb. Einer der besten Aufsätze wurde im Kurier No.3 veröffentlicht.

Es war, insgesamt gesehen, eine erfolgreiche Veranstaltung, allerdings nicht zuletzt wegen des schönen Wetters. Auch die Zusatzausflüge nach der dreitägigen Veranstaltung ins sächsische Umland und nach Prag fanden großen Zuspruch.

Ein Thema, welches in der deutschen Sektion wohl noch länger auf der Tagesordnung bleiben







wird, betrifft die Frage, wie wir unsere Absicht verwirklichen können, hilfsbedürftigen Kolleginnen und Kollegen sowie ihren Angehörigen zu helfen. Um uns dabei auf regionaler Basis beizustehen, meldeten sich erfreulicherweise nach unserem ‚Aufruf zur Solidarität‘ im Deutschen Sektions-Kurier No.2 etwa 20 Mitglieder bei Marion Gärtner. Auf Einladung des Vorstands trafen sich die freiwilligen Helfer am 23./24. November in Fulda zu einer ersten Kontaktnahme. Die Generaldirektion ADMIN delegierte Herrn Jürgen Schmid vom Sozialdienst der Kommission in Luxemburg, der sehr nützliche Hinweise gab und der Versammlung das Gefühl vermitteln konnte, dass die Kommission diese Aktivitäten nicht nur finanziell unterstützt sondern auch sehr schätzt.

Es war ausdrücklicher Wunsch der Hilfwilligen, dass ihre Namen mit Adresse und Telefonnummer auch hier in VOX veröffentlicht werden,

um auch die Kolleginnen und Kollegen zu erreichen, die nicht Mitglied der AIACE sind, mit dem Hinweis, dass Sie bei Fragen zur Krankenkasse und bei Schwierigkeiten mit den zuständigen Stellen in Brüssel/ Luxemburg behilflich sein wollen, aber dass sie auch Ansprechpartner für praktische und organisatorische Probleme vor Ort sein wollen, wenn Umstände und Entfernung einen Besuch erlauben. Natürlich muss an dieser Stelle darauf hingewiesen werden, dass alle Freiwilligen Laien sind, keine professionelle Hilfe geben, aber eventuell helfen können, diese Hilfe zu organisieren, und vor allem, dass sie nicht im Auftrag der Kommission, sondern im Rahmen der AIACE – Deutsche Sektion als Freiwillige handeln. Wir laden Mitglieder und Nicht-Mitglieder ein, diese Kontaktmöglichkeiten zu nutzen, wenn es Probleme gibt, die Hilfe erfordern.

Wie alle anderen Vorstandsmitglieder, stehe ich selbst Ihnen natürlich ebenfalls weiterhin für Fragen aller Art unsere Sektion betreffend als Ansprechpartner zur Verfügung.

**WALTER EIFLER,**  
Präsident der Deutschen Sektion  
[www.aiace-de.eu](http://www.aiace-de.eu)

**Kontakt: Höllbergstraße 6,  
60431 Frankfurt/Main,  
Tel. 0049.(0)69.53054034,  
e-mail [walter.eifler@t-online.de](mailto:walter.eifler@t-online.de)**

## NAMENSLISTE DER FREIWILLIGEN

<u>PLZ</u>	<u>NAME</u>	<u>STADT</u>	<u>TEL.NR.</u>
10407	Dr. Hella GERTH	Berlin	030-28406885
10717	Christine BÖHM	Berlin	030-3052599
12159	Agnes HEUER	Berlin	030-63914799
21266	Susanne KONTOURIS-GEBSER	Jesteburg	04181-360215
50859	Ellen GREIS	Köln	02234-709682
50935	Irmgard BERING	Köln	0221-432614
52062	Dr. Jürgen ROSENBAUM	Aachen	0241-4353284
54296	Dr. Peter WOLTERS DORF	Trier	0651-9790434
66113	Dott.ssa Christel MONTAG	Saarbrücken	0681-7540962
67269	Traudel CLEMENS	Grünstadt	06359-86224
76139	Irmgard NEUMANN-SCHÖLLES	Karlsruhe	0721-683227
76139	Elke-Birgit OLLENIK	Karlsruhe	0721-3527844
76227	Dr. Uwe WERBLOW	Karlsruhe	0721-4647176
76297	Klaus KAMMERICHS	Stutensee	07249-6738
76344	Cornelis RIJKEBOER	Leopoldshafen	07247-2988
78315	Gabriele RIESNER-UEBEL	Radolfzell	07732-821367
81475	Horst SCHEURER	München	089-61209329
81477	Michael GOPPEL	München	089-74949440
81479	Dr.Manfred CASPARI	München	089-74995224

## Belgique

### A l'ouest rien de nouveau!

La section de BELGIQUE dispose d'une équipe stable de bénévoles tant au niveau du Conseil d'administration que de ses groupes de travail et de son secrétariat. De surcroît les responsables d'activités spécifiques disposent déjà d'une longue expérience dans leur domaine. Il est ainsi de l'action phare des voyages et culture qui rencontre un succès croissant près des membres. Un nouveau programme a ainsi été établi pour 2010 pour lequel les réservations affluent.

Les actions sociales ont pris une nouvelle dimension après l'enquête réalisées par les services sociaux de la Commission en vue de mieux identifier les personnes ayant besoin d'aide; personnes qui peuvent inclure aujourd'hui des non membres de l'AIACE, depuis que celle-ci agit au nom de la Commission, dans le cadre de l'accord général passé avec celle-ci.

D'autres services se développent provoquant un grand intérêt près de nos membres, notamment ceux qui concernent les maisons de repos: relevé des installations existantes,

analyse des nouveaux projets. Sans vouloir jouer le rôle de «magazine des consommateurs», on s'efforce néanmoins d'informer nos membres sur cette problématique. On mentionnera aussi les services informatiques toujours aussi utiles pour les anciens ayant des problèmes de connexion, en particulier avec le nouvel « myIn-tracom ».

Enfin, last but not least on s'efforce de maintenir la qualité des informations fournies par le revue trimestrielle l'Ecrin, dont on va améliorer aussi la présentation. Dans ce domaine aussi l'ambition reste d'accroître les échanges avec et entre les lecteurs, notamment en utilisant plus le site de l'AIACE à cet effet.

Au-delà de ces actions qu'on pourrait qualifier de traditionnelles, on réfléchit aussi à d'autres pistes permettant d'enrichir la panoplie des services adaptés à une population qui vieillit. On pense ainsi à l'organisation de voyages plus proches, moins coûteux, et ouverts à des personnes à mobilité réduite encadrés et aidés par des participants plus valides.

Par ailleurs, sur le plan social on rencontre de plus en plus de cas de



personnes âgées dont la difficulté majeure est l'isolement; Comment leur assurer un suivi permanent? Comment renforcer les solidarités pour confronter ce qui devient un problème de société?

Il pourrait en tous cas être intéressant de poser ces questions aux autres sections espérant découvrir ainsi des expériences et des idées dont on pourrait s'inspirer.

Toute société doit pouvoir démontrer qu'elle est capable de perfectionnements et d'innovations, et ce pourrait être un objectif et un exercice collectifs des sections.

**André VANHAEVERBEKE**

## Danmark

Livet i AIACE's danske sektion præges af to årlige arrangementer - generalforsamlingen om foråret og julefrokosten! I 2009 var julearrangementet for første gang opdelt i to.

Den 24. november var der indbudt til julefrokost i Århus. Vi mødtes på ARoS til en kop kaffe, hvorefter vi blev vist rundt af en engageret og dygtig ung guide. For dem, der ikke har besøgt kunstmuseet endnu, må det siges, at det er et besøg værd. Det var dejligt at se nogle af de kendte billeder, både de Danske Guldalderbilleder og Cobra-malerierne, men også udstillingen af Jeppe Heins Sense City kunst var en oplevelse. Og så var der selvfølgelig museets vartegn, kæmpedrengen

Boy, som er utrolig livagtig, og om det så er hans lettere snavsede tæer og rynkede hud på knæene, så havde vi hver for sig vores egen forklaring på, hvad han sidder og pønser på i den holdning!

Derefter spadserede gruppen i solskin og frisk blæst til restaurant 'Kohalen', hvor der allerede sad og ventede nogle flere deltagere. Vi spiste den største julefrokost, vi havde set længe. Snakken gik livligt, for nogle gamle kolleger havde benyttet lejligheden til at ses efter flere år. Så der var en del, der skulle indhentes. For 'sjællænderne' sluttede dagen så med færgeturen tilbage til Odden.

Vi prøver igen næste år!

Den 1. december var der så julefrokosten i København, som med årene har udviklet sig til foreningens store træf. Stedet var Restaurant Teaterkælderens





under Det Ny Teater. Der var arrangeret en rundvisning i selve teatret, hvor vi – af en kyndig og engageret guide – fik en kort, men fin orientering om teatrets historie, med besøg i tilskuerrum og garderober og betrædelse af scenen. Det er altid spændende at få afsløret lidt af den teknik, der skjuler sig bag tæppet. Derefter stod frokostslaget i selve restauranten. Den særlige stemning i Teaterkælderen, de mange gamle teaterplakater og fotos, og ikke mindst de syngende tjenere, tre unge damer, som med jævne mellemrum og stor vokal kunnen diventerede os med forskellige en- og flerstemmige vokale indslag, sikrede, at også denne julefrokost vil blive husket. Også her gik snakken mellem gamle venner og kolleger livligt. Der blev udvekslet nyheder og erfaringer, uddelt gode råd til de nyeste medlemmer, og man hyggede sig. Der er intet, der kan stå mål med en god julefrokost, når man ønsker



at bringe gamle venner og kolleger sammen!

**Marina Wijngaard**

## Life in the Danish Section

*The annual Christmas lunch is a very important social event in the Danish Section. At these lunches old friends and colleagues meet and exchange news and information, or just simply enjoy themselves over a good, Danish lunch. Each year the committee does*

*its utmost to find a new and interesting restaurant and arranges a small cultural event in combination with these lunches. This year for the first time, there were two lunches. The first one took place in Aarhus with a guided tour at the new museum of art, ARoS followed by a copious Danish lunch at a traditional restaurant in town.*

*The second lunch took place in Copenhagen this time at the restaurant in the basement of the New Theatre. Before the lunch the AIACE members were taken on a guided tour through the old theatre and were introduced to life and machinery behind scene. The special atmosphere of the restaurant decorated with large theatre posters, the excellent food and not least the three singing waitresses made also this Christmas lunch an unforgettable experience.*

## Appel à bénévoles

*L'AIACE est toujours à la recherche de nouvelles forces bénévoles pour venir renforcer les équipes et groupes de travail. Si vous êtes tentés de nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter le secrétariat international pour en discuter.*

## Chers lectrices et lecteurs

*VOX s'adresse à tous les anciens, membres ou pas de l'Association. L'objectif principal est de permettre et maintenir les contacts entre ceux et celles qui ont œuvré – chacun à sa place – pour la construction européenne depuis plus de cinquante ans. Si vous souhaitez collaborer à la rédaction, réagir à un article, communiquer une information qui peut intéresser notre communauté, n'hésitez pas, écrivez au Secrétariat international ou envoyez un courriel avec la mention « Rédaction VOX » à: HR-AIACE-General@ec.europa.eu*

## Groupe Assurances

*Il est rappelé que le Groupe de travail Assurances peut aider ou conseiller les Anciens qui ont un différend sérieux avec le courtier chargé de la gestion des dossiers dans le cadre des deux polices d'assurance-groupe souscrites par l'AIACE en faveur des anciens fonctionnaires et de leur conjoint: d'une part, l'assurance accident qui couvre les frais médicaux et une éventuelle invalidité permanente partielle résultant d'un accident (IPP) et, d'autre part, l'assurance maladie complémentaire « gros risques », couvrant les frais d'hospitalisation.*

## Membres du groupe

*Anthony CASTON, président:  
Courriel: anthony.caston@skynet.be  
Gerhard van den BERGE:  
Courriel: bergevdg@tiscali.nl  
Regina THILL:  
Courriel: thillreg@pt.lu*

## Aide juridique pour les membres

*Le Bureau international de l'AIACE a conclu un accord avec trois avocats bruxellois spécialisés en matière statutaire. Ces avocats se sont engagés à fournir une première consultation contre paiement d'un honoraire de 150 EUR.*

## Statut

*Nous rappelons que des exemplaires du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes en langues allemande, anglaise et française sont disponibles sur simple demande au secrétariat international. Egalement disponible en version électronique sur : MyIntracomm Rubrique « Droits statutaires » - « Le raccourci vers le statut ».*



## Finland

The Finnish branch of AIACE was established about one year ago. We are still young and developing our functions for the members, the number of which is slowly growing and is now 49. Meetings and events mostly take place in the premises of the EC representation in Helsinki which is very convenient for the association. The support from the EC representation has been extremely valuable.

After the summer break in September Ms Anna Wilkin from PMO visited AIACE-Finland and gave a very detailed and comprehensive presentation of the Joint Sickness Insurance System, including a questions and answers session. She also took with her to Brussels certain individual problems reported by some of our members, and kindly promised to make efforts to have them solved. The event was also open for the staff of the Commission's Representation in Helsinki, and it was much appreciated. We now hope to be able to organise a similar event next spring around the pension system.

On 5 November we visited the European Chemicals Agency (ECHA), which started its operations in Helsinki on 1 June 2007 at the entry into force of the REACH legislation. Its mission is to manage all REACH tasks by carrying out or co-coordinating the necessary activities aiming at ensuring a consistent implementation of REACH at Community level. It provides the Member States and the European institutions with the best possible scientific advice on questions related to the safety and the socio-economic aspects of the use of chemicals. We were very well received by the Director Geert Dancet and his staff who gave a detailed and interesting exposé over all ECHA activities. He also described the positive and helpful reception given by the city Helsinki

and the government of Finland, and underlined the importance of the visible presence of this EU Agency in the centre of Helsinki. The visit ended over lunch in the in-house restaurant, which again gave all of us a pleasant occasion to revisit the multilingual and multicultural atmosphere of the EU institutions and agencies.

As all good Finnish associations we have organised our first "Little Christmas" party in mid-November in a restaurant in central Helsinki. Another form of informal social get-together, a "beer evening", has been held on the last Tuesday every month in a Belgian-style restaurant called "Belge". Spouses are also invited and the attendance so far has been promising.

In early December we visited a huge Picasso exhibition in Helsinki. Interesting event with numerous members present.

The WEB site of the Finnish Branch is currently under construction. A test version already exists and is publicly available. A more functional version will be ready at the beginning of 2010. We also have a functional email-address, namely [aiace-fi@ec.europa.eu](mailto:aiace-fi@ec.europa.eu)



[ec.europa.eu](http://ec.europa.eu), which is regularly read by the Board members.

The Board has carried out a survey on the wishes and needs of AIACE-Finland's membership vis-à-vis the Finnish Section and AIACE International. Not surprisingly the expectations were high, in particular as regards the functioning of the pensions system and the sickness insurance scheme.

We have also tackled a purely domestic problem, to negotiate with competent authorities about EU-pensioners discounts. Concerning railway tickets there are some positive signs. All these negotiations could be easier if EU institutes had a common and clear pensioner card that is valid in the member states.

**Heikki Salmi**  
**Mauritz Enqvist**



## Ireland

The Annual Dinner of the Irish Section took place at the St. Stephen's Green Club on Friday, 20th November 2009. Members and their guests filled the venue to capacity for what was, in the midst of severe recessionary times in Ireland, an occasion to celebrate the strong positive vote in favour of the Lisbon Treaty in the national referendum held on 2nd October 2009. This vote emphatically reaffirmed our nation's place at the heart of Europe.

Speaking after dinner, our President, Jerry Sheehan, welcomed new members and appealed to them and others relatively recently back in Ireland to offer their services as Committee members or as volunteers for social action. The Section has the responsibility to assist those amongst us, perhaps notably surviving spouses, who find themselves in need of advice or support in coping with the requirements of officialdom or

with the limitations of personal frailty or inexperience. He anticipated an almost total turnover of Committee members within the next eighteen months and looked forward to the benefits of new blood and fresh thinking that could result from such turnover. He then singled out for special mention the invaluable contribution of Eamonn O'Fearchain, long-serving Committee member over the greater part of the Section's existence, both as Hon. Treasurer and as a voluntary counsellor to numerous individual members.

Many members, who knew and admired the talents as a radio presenter of Conor Maguire, former President of our Section, who died at the end of last year, joined with his widow, Caitriona and



his extended family and friends at the United Arts Club on 9th October. This was to listen to a specially-compiled CD produced by RTE, our national public broadcasting service. It brought together world-class selections of "Big Band" music of the mid-20th century presented by Conor on his Sunday night radio

show entitled "In the Mood", which ran continuously for more than ten years following his return from service with the Commission in Brussels. His final years with the Commission were served as Head of its Dublin office in the 1980s. The event was organised by Gerry McPolin, our former Hon. Secretary, who had suggested this original and thoughtful idea to the Committee as a special commemorative tribute to Conor.

## Italia

### E la vita continua

Speriamo a lungo, si potrebbe aggiungere. E' il pensiero che viene quando si riflette sull'attività della Sezione Italia dell'AIACE negli ultimi mesi. Non ci sono state, infatti, novità eclatanti, ma la continuazione di tutta una serie d'iniziative in atto da tempo e sempre apprezzate dai Soci che vi partecipano numerosi. Ma, piuttosto che soffermarsi sul passato, val la pena di guardare al futuro, illustrando soprattutto quello che è in programma per i mesi avvenire.

Si darà, quindi, una larga parte al "sociale", senza dimenticare però, prima, i programmi culturali, scientifici e turistici che, da sempre, hanno caratterizzato la vita dell'AIACE Italia.

ARoma, dopo il tradizionale pranzo

di Natale, riprenderanno le visite turistico-culturali: tra l'altro, la Galleria Nazionale d'Arte Moderna a Valle Giulia, la Piramide Cestia ed il Cimitero Acattolico di piazzale Ostiense, Ninfa e Sermoneta in provincia di Latina, Viterbo e Parco delle peonie in fiore a Vitorchiano.

Ad Ispra, anche qui dopo il tradizionale pranzo di Natale (con oltre 230 partecipanti), si comincerà l'attività 2010 con la visita a Rimini per la Mostra di Rembrandt e Picasso, per continuare poi con viaggi in Romania, Corsica, Parigi/Londra (con attraversamento del Tunnel sotto la Manica) e Costa occidentale degli USA. Ma è la visita ai laboratori del CERN di Ginevra, programmata



per il mese di marzo, a costituire il "clou" del programma.

Un capitolo a parte è costituito dalle Conferenze culturali e scientifiche, organizzate ormai da molti anni dalla Delegazione d'Ispra. Per le conferenze culturali, ci saranno anche quest'anno quelle sulle "letterature comparate" del prof Silvio Raffo. E' prevista, inoltre, la



partecipazione a tutte le iniziative (come visite a mostre, teatri, concerti, ecc.) organizzate dal Comitato Culturale del Centro CCR d'Ispra ed alle manifestazioni sulle culture nazionali che sono, come sempre, promosse da "gruppi spontanei" nazionali (in funzione del Paese che detiene la Presidenza dell'U.E.).

Sul piano scientifico, dopo le conferenze già tenute dalla dott.ssa Latteri sulla "biologia molecolare" e dal dottor Cenci sulla "bio-diversità", sono in



programma quelle sul "foto-voltaico", sulla "radiazione di fondo" (Satellite Planck), sui "reattori di ultima generazione", sul progetto di "reattore a fusione ITER". Come si vede, i colleghi e gli esperti del CCR sono stati messi a contribuzione.

Anche la già citata visita ai laboratori del CERN a Ginevra sarà preparata da una conferenza del dott. Alberto Pace, un esperto di quel Centro.

E veniamo al programma di politica sociale che la Sezione Italia ha messo a punto per il 2010 e che consta di tre capitoli principali. Innanzitutto, la possibilità per tutti i Soci di ricevere, senza perdite di tempo, una informazione vocale on line sulle principali attività in corso dell'AIACE. A tal fine, occorre semplicemente telefonare al 0332/783800.

In secondo luogo, è entrato in funzione un servizio di consulenza legale con un Avvocato che, due pomeriggi al mese, è a disposizione dei Soci presso il Club-House dove ha sede la Delegazione d'Ispra dell'AIACE. Infine, col 2010 sarà istituita una nuova tessera personalizzata (= foto) per i Soci che rinnoveranno l'iscrizione all'AIACE. Tale documento non solo permetterà un facile riconoscimento dei funzionari-pensionati delle Istituzioni Europee, ma faciliterà anche le pratiche per le agevolazioni economiche legate



alle convenzioni socio-sanitarie stipulate dalla Delegazione dell'AIACE con i vari enti locali e nazionali competenti (centri ospedalieri, cliniche, centri termali e di soggiorno, cooperative di assistenza sociale a domicilio, e così via).

Dulcis in fundo, è opportuno ricordare a tutti i Soci che nel maggio 2010 scadranno tutte le cariche sociali della Sezione (Roma) e della Delegazione (Ispra): è quindi necessario che "forze fresche" diano la loro disponibilità facendosi avanti per assicurare la "relève", come direbbero i nostri amici francesi.

Un bel programma, non c'è che dire....



**Marco Piccarolo**

## Portugal

On Saturday, December 5th, some two dozen members (accompanied by a few husbands and wives) attended, once again, our now traditional Christmas lunch.

The food was excellent, the wine superb, everyone had a lovely time! Several toasts were drunk, the most gratifying being the one addressed to Manuel Malheiros, one of our founding members and the first President of AIACE-PT. He has recently been appointed «governador civil» of the district of Setúbal, which



is one of Portugal's largest cities. As government representative, Manuel will have responsibilities in the areas, among others, of civil protection and social issues. No doubt, he will carry out the job expertly, and we are all very proud of him!

On a more down-to-earth plane, we are happy to report that we finally have an office we can call our own... This office is located on the 3rd floor of the Jean Monnet building in Lisbon





and is equipped with computer, telephone, desks, a couple of cupboards and drawers that we can lock up when we leave the premises! Last, but not least, it enables us to work in privacy...

We have recently published our News Bulletin Nr 2. Copies were sent to the members of AIACE-PT, members



of the Bureau, the Presidents of the various Branches, the Representatives of the Commission and the European Parliament in Portugal and to the President of the Commission. The response was very favourable and, hopefully, will encourage us to pursue our literary efforts!

We are continuing our contacts with various clinics and hospitals in the Lisbon area and expect shortly to be signing Protocols with 2 hospitals. We are trying to establish



«antennae» in various parts of the country so that members living away from the capital may be able to count on a more comprehensive support by the various help-desks.

We are preparing our next General Assembly, scheduled to take place on January 20th next.

And we hope that, next year, many more «anciens» will join our ranks... In the meantime, to all a Very Merry Christmas and a Happy New Year!

**Maria Augusta Reis Leal**

## Sweden

This autumn we have held two Members meetings, both met with great interest among our members. During the first one, in September, our invited speaker from PMO informed us in great detail about the Joint Sickness Scheme and gave ample opportunities to ask questions. In our November meeting we had the great pleasure to listen to the former Swedish MEP, Anders Wijkman, who summarized



his 10 years at the European Parliament. During his two periods in the Parliament he has constantly and strongly focused on climate change and environmental issues – a very topical subject these days. As usual, our two meetings started with a lunch with wine and enough time for our members to revive old acquaintances and establish new contacts.

In addition to our meetings we answer questions from members via e-mails to our AIACE mailbox and provide information through our website, [www.aiace.se](http://www.aiace.se).

AIACE Sweden has now grown to almost 80, residing all over the country. We are now planning for our third annual assembly in May 2010 to be held in Lund, in the south of Sweden.

**Marianne Hildebrand**



### **Secrétariat international de l'AIACE:**

**Geneviève Parfait**

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)

1049 BRUXELLES

Tél. : + 32(0)2-295.29.60

HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu





## Un grand succès !

Le traditionnel cocktail de Nouvel An de a connu un grand succès et fut l'occasion pour le Président Gérald Coget de présenter ses vœux aux invités et de remercier en particulier Annette Bosscher.

The traditional New Year cocktail party has been a success. At that occasion the President Gérald Coget, expressed his best wishes to the guests and thanked in particular Annette Bosscher.



## Prix du livre européen : 3ème édition

Le 3ème Prix entend promouvoir les valeurs de l'Europe et contribuer à mieux incarner l'Union auprès des citoyens. Il couronne un roman et un essai exprimant une vision de l'Europe publié dans l'un des 27 pays membres de l'Union européenne au cours de l'année écoulée.

<http://www.livre-europeen.eu/index.html>

### « Donner envie d'Europe »

À l'heure où se façonnent les identités économiques et institutionnelles, il est du devoir de chacun de rassembler les différences et de souder le sentiment communautaire.

L'homme ne vit pas seulement de l'économie, d'un grand marché et d'une monnaie commune. Le livre est un vecteur essentiel de la culture, de la mémoire, de l'échange sur les valeurs qui nous font vivre. « Donner envie d'Europe », c'est une ouverture aux œuvres de l'es-

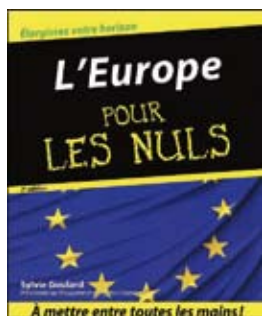


**Jacques Delors**  
Président du comité de parrainage du Prix du Livre Européen.

prit, de l'intelligence, de l'invention poétique, de l'imagination : les vrais raisons qui nous ont décidés à vivre ensemble et à partager une partie de

notre destin. Il n'y a pas de futur sans mémoire. Le prix du Livre européen récompense des œuvres qui nous rappellent nos raisons de bâtir l'unité de l'Europe dans la diversité, afin que nous soyons remplis de dynamisme et portés vers l'avenir.

**Le 9 décembre 2009 le prix du livre européen a couronné pour sa 3ème édition, dans la catégorie romans : Gottland de Mariusz Szczygiel publié aux éditions Actes Sud et L'Europe pour les nuls de Sylvie Goulard publié aux éditions First.**



**L'Europe pour les nuls**  
**Sylvie Goulard**  
**Editions First**

### Biographie de l'auteur

Sylvie Goulard, diplômée en droit et en sciences politiques, énarque (promotion 1989). Elle a commencé sa carrière à la direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères et a participé à l'équipe française chargée de négocier l'unification de l'Allemagne. De 2001 à 2004, membre du Groupe des conseillers politiques du Président de la Commission européenne Romano Prodi. Depuis octobre 2004, enseigne au Collège d'Europe à Bruges ; de 2005 à fin février 2009, chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales CERI- Sciences Po. Depuis décembre 2006, élue à la Présidence du Mouvement européen France, la branche française de la plus ancienne association qui milite pour l'Europe unie.

### Présentation de l'éditeur

« L'Europe, je n'y comprends rien », « Non, merci », ou encore : « C'est la faute à Bruxelles ! » Combien de fois avez-vous entendu ou repris à votre compte ces jugements sans appel ? Pourtant, l'Europe qui fête cette année son cinquantième anniversaire est une réalité concrète qu'on ne peut plus ignorer, ni traiter avec dédain. À l'origine, l'Europe incarnait un rêve de justice et de solidarité.

Aujourd'hui, ce rêve a un peu de plomb dans l'aile : la raison d'être de l'Union à vingt-sept est devenue floue ; en dépit de son succès, l'euro n'a pas tenu toutes ses promesses ; et pour beaucoup d'Européens, la vie est dure, et l'avenir incertain. Dès lors, faut-il s'étonner que l'Europe soit devenue un bouc émissaire ? Histoire, institutions, politiques communautaires... Ce livre fait le pari qu'il est possible de parler clairement aux citoyens de l'Union dans l'espoir qu'ils retrouvent la foi dans leur destin commun.

### Résumé

Cinquante ans après la signature du traité de Rome, le 25 mars 1957, l'Europe reste le laboratoire d'un 'rêve européen'. Partout dans le monde, elle est reconnue, écoutée, enviée. Est-ce à dire que les Européens sont fiers de ce qu'ils ont accompli et désireux de poursuivre dans la même voie ? Cocorico ? Forza ? Au printemps 2005, deux peuples fondateurs, la France et la Pays-Bas, ont rejeté la Constitution qui devait parachever l'œuvre communautaire. La raison d'être et le fonctionnement de l'Union ne sont plus clairs ; le chômage fait des ravages ; l'Euro n'a pas tenu ses promesses ; la mondialisation fait peur et pour beaucoup la vie est dure et l'avenir, incertain. « C'est la faute de Bruxelles », clament les démagogues. Faut-il alors s'étonner que l'Europe soit perçue comme un projet conçu par et pour les élites au détriment du bien commun ? Média, élus, experts, tous ont failli à leur devoir d'éducation. Ce livre fait le pari qu'il est pourtant possible de parler de l'Europe de façon claire et enthousiasmante en renseignant les lecteurs sur l'histoire, les valeurs, les mécanismes, les acteurs et la politique de l'Union dans l'espoir secret qu'ils retrouvent foi dans leur destin européen.





Gottland  
Mariusz Szczygiel  
éditions Actes Sud

### Biographie de l'auteur

Mariusz Szczygiel est né en 1966 à Zlotoryja, en Pologne de l'Ouest. Après des études à la Faculté de journalisme et de Sciences politiques de Varsovie, il devient journaliste et collabore à la Gazeta Wyborcza, le plus grand quotidien indépendant en Europe centrale. Il habite à Varsovie, mais, amoureux de la Tchéquie où il réside une partie de l'année, il se plaît à dire que son esprit se promène à Prague. Gottland est paru en Pologne en 2006 où il a obtenu le prix des libraires.

### Résumé

Gottland, c'est ainsi que le brillant journaliste polonais Mariusz Szczygiel nomme la République

tchèque, en jouant avec le nom d'une vedette de la chanson. Sur ses voisins, qu'il chérit et dont il parle la langue, il signe un livre érudit et magistralement composé où l'on trouve des personnages et des histoires insolites : l'édification du plus grand monument de Staline au monde ; l'ascension et la chute d'une star du cinéma tchèque dont Goebbels était tombé éperdument amoureux ; l'épopée de la dynastie Bata ; les subterfuges de la nièce de Franz Kafka pour garder l'anonymat. Sous couvert de merveilleux petits contes cruels, Gottland est une radioscopie subtile de la dérive du totalitarisme - le récit d'un «avenir radieux» raconté par les victimes qu'il a engendrées.

## Le comité de parrainage du "prix du livre européen"



**Jacques Delors**  
Président du comité de parrainage du Prix du Livre Européen, ancien Président de la Commission européenne



**Josep Borrell**  
(Espagne) Ancien président du Parlement Européen, Directeur de l'Université de Florence



**Jerzy Buzek**  
(Pologne) Premier Ministre de Pologne (1997-2001), Président du Parlement européen depuis le 14 juillet 2009



**Jean Daniel**  
(France) Fondateur éditorialiste du Nouvel Observateur



**Etienne Davignon**  
(Belgique) Vice-président de la Commission européenne (1981-1985), Vice-Président d'Electrabel-Suze, Président de la Fondation Paul-Henri Spaak



**Pavel Fischer**  
(République Tchèque) Ambassadeur de la République Tchèque en France depuis 2003



**Monica Frassoni**  
(Italie) Députée européenne (1999-2009), Co-présidente du groupe Vert au Parlement européen (2002-2009)



**Denis MacShane**  
(GB) Ministre des Affaires étrangères européennes (2002-2005), Député à la Chambre des Communes



**Pierre Mauroy**  
(France) Ancien Premier Ministre, conseiller Municipal de Lille depuis 2001, sénateur, Président de la Fondation Jean Jaurès



**Paavo Tapio Lipponen**  
(Finlande) Ancien Premier Ministre (1995-2003), Président du Parlement de Finlande (2003-2007)



**Gérard Onesta**  
(France) Ancien vice-président du Parlement européen (1999-2009), député pour le Parti écologiste Les Verts



**Jorge Sampaio**  
(Portugal) Président du Portugal (1996-2006), Haut Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'ONU



**Mario Sepi**  
(Italie) Président du Comité économique et social européen



**Guy Verhofstadt**  
(Belgique) Premier Ministre du Royaume de Belgique (1999-2008), Président du groupe ADLE au Parlement européen



**Vaira Vike Freiberga**  
(Lettonie) Présidente de la Lettonie (1999-2007)



## Le jury du "prix du livre européen"



**Ezio Mauro**  
(Italie)  
Directeur de la publication du quotidien national La Repubblica



**Marek Beylin**  
(Pologne)  
Gazeta Wyborcza



**Andréa Bonanni**  
(Italie)  
La Repubblica



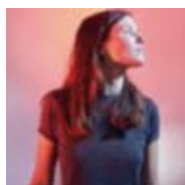
**Gérard Courtois**  
(France)  
Le Monde



**Paul Goossens**  
(Belgique)  
Der Standaard, agence Belga



**Rolf Gustavsson**  
(Suède)  
Svenska Dagbladet



**Dorothee Junkers**  
(Allemagne)  
Deutsche Presse Agentur



**Thomas Klau**  
(Allemagne)  
Financial Times Deutschland



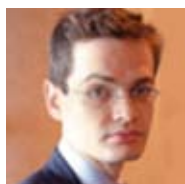
**Jurek Kuczkiewicz**  
(Belgique)  
Le Soir



**Katerina Koubova**  
(République Tchèque)  
DNES



**Jean Quatremer**  
(France)  
Libération



**David Rennie**  
(Grande-Bretagne)  
The Economist



**Olivier Rogeau**  
(Belgique)  
Le Vif

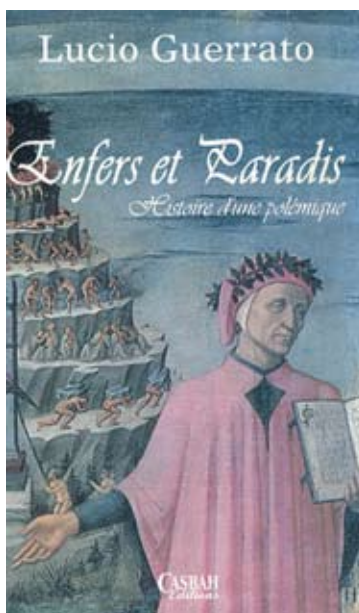


**Xavier Vidal-Folch**  
(Espagne)  
El País

## Lucio GUERRATO

Lucio GUERRATO a travaillé depuis 1969 dans les différents Services de la Commission en charge de la Coopération au développement et des Relations extérieures. Devenu Directeur de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures, il a voulu contribuer au débat interculturel en écrivant et publiant « *Enfers et Paradis - Histoire d'une polémique* ».

Dans ce livre, il évoque une controverse qui a débuté en 1919, lorsque le grand arabisant espagnol don Asin Palacios, lança un véritable brûlot dans le monde des lettres : non seulement un certain nombre d'épisodes mais la structure même de la « Divine Comédie » aurait été inspirée de textes



arabes bien antérieurs à la composition du poème et connus sous le nom de « Mi'radj » et « l'Isra ».

Les débats parmi les partisans et adversaires de la thèse d'Asin Palacios, feront rage dans le petit monde des philologues pendant plusieurs années et ils se seraient enfin épuisés sans un nouveau coup de théâtre : un nouveau document sorti de la Bibliothèque Vaticane, quarante ans après les débuts de la polémique, remettra tout en question.

L'affaire, encore aujourd'hui, reste ouverte.

Isbn ; 9961-64-634-7  
Casbah Edition  
format 14 x 22- 203 pages

## Julian Priestley

Sir Julian Priestley a été pendant 10 ans Secrétaire général du Parlement Européen (de 1997 à 2007). Son livre, 'Six Battles that shaped Europe's Parliament' a été publié en 2008 by John Harper Publishing. Il est disponible dans des librairies européennes.

### DES BATAILLES GAGNEES... MAIS PAS LA GUERRE ?

Après avoir quitté mes fonctions en tant que Secrétaire Général du Parlement Européen, j'ai décidé de consacrer une partie de mon temps à un travail d'explication sur ce que c'est l'Europe de nos jours, et nos institutions. En écrivant un premier livre sur l'institution que je connais le mieux, j'avais pour but de mettre en évidence quelques épisodes qui ont contribué à former cet organe à la fois original et indispensable à la construction européenne.

Ainsi j'ai choisi six histoires, s'agissant toutefois d'un choix entièrement subjectif. Certains sujets se sont imposés d'eux-mêmes. C'est le cas de la chute de la Commission Santer, le rejet du budget 1980, immédiatement après les premières élections du PE, et le rejet d'un premier texte sur les OPA, élément essentiel du marché intérieur. Je décris aussi la bataille menée pour que le Parlement puisse participer aux sommets et aux conférences intergouvernementales. Un chapitre raconte la mise en œuvre des auditions publiques des commissaires désignés, les résistances qu'il fallait surmonter, et les premiers accidents de parcours. Enfin, pour être complet je voulais aborder un sujet plus délicat : le processus mené par le Parlement pour sa propre réforme, portant notamment sur le statut des députés européens, faute de quoi il risquait de porter atteinte à sa propre autorité.

Je tire deux leçons de ces histoires. Premièrement - et c'est l'évidence même - les batailles ont été gagnées. Aujourd'hui le Parlement dispose d'un arsenal de pouvoirs qui oblige les Etats membres et la Commission à le prendre sérieusement en considération. Ainsi, au vu des tractations menées à la fin de 2009, pour la Présidence du Conseil Européen et pour le poste de Haut Représentant, on perçoit le rôle croissant des groupes politiques, et même des députés dans les délibérations. Pour la partie législative, les exemples récents, tels que la Directive

REACH et la Directive sur les Services, illustrent que dorénavant, les compromis se font essentiellement au Parlement Européen. C'est un nouveau monde par rapport à celui que certains parmi nous ont connu il y a trente ans - où il y avait la Commission et le Conseil et un « Mickey Mouse », le Parlement qui ne méritait pas le détour.



Mais plus généralement, j'en tire comme enseignement que cette ascension jusqu'au pouvoir était tout sauf inévitable.

D'ailleurs, très souvent, ce sont des petits hasards du destin qui ont joué un rôle décisif. Si l'Irlande n'avait pas remplacé son ministre du budget en 1979, pendant la deuxième lecture du budget, aurait-on pu trouver un compromis in extremis? Si la Commission avait pris soin de ses relations avec la Commission du Contrôle Budgétaire du Parlement, et n'avait pas sorti une déclaration intempestive à la veille du vote sur la décharge ; si un Vice président n'avait jamais donné un contrat de peu d'importance à un dentiste de l'endroit le plus reculé en France, aurait-on assisté à sa déroute complète en mars 1999? Et si un Commissaire italien désigné en 2004 s'était abstenu de faire certains commentaires, certes fidèles à ses convictions religieuses? Et si le gouvernement d'un petit Etat membre n'avait pas décidé de se consacrer sérieusement au dossier empoisonné du Statut des Députés ?



Un Parlement plus fort dans tous les domaines de son activité : sauf un. Car il reste une septième bataille, celle de l'opinion publique. Les élections de 2009, même si elles ont été moins catastrophiques que prévu - en termes de participation au moins - soulignent un paradoxe essentiel et dangereux : un Parlement de plus en plus puissant et au centre de l'intégration européenne, mais qui n'est toujours pas considéré par tous nos concitoyens comme « leur » Parlement.

C'est une bataille que le Parlement européen ne peut pas gagner seul. Les forces politiques nationales et européennes portent la première responsabilité de transformer ces élections en vrai choix européen et d'y consacrer les efforts et les forces qu'elles méritent.

Gagner les faveurs de l'opinion publique c'est peut-être la plus importante de toutes les batailles à livrer pour gagner la guerre.



## Célébration du 90ème anniversaire de Jacques-René RABIER

Collaborateur de Jean Monnet, le créateur de l'Eurobaromètre et, le 1er Directeur général de la DG "Presse et Information" devenue DG COMM – Jacques-René Rabier a eu une carrière remarquable, à l'avant-garde de l'intégration européenne. Le 16 septembre 2009 il a atteint la frontière de son 90ème anniversaire. Le 13 octobre, il a été invité à retourner au Berlaymont pour célébrer cet événement avec ses anciens et ses nouveaux collègues. Cela a été l'occasion d'entendre évoquer quelques uns des ses souvenirs de son époque à la Commission.

## Celebrating his 90th birthday of Jacques-René RABIER

A colleague of Jean Monnet, the creator of Eurobarometer, and the first Director-General of DG COMM's predecessor – DG Press and Information – Jacques-René Rabier had a remarkable career at the vanguard of European integration. On 16 September, he reached the landmark of his 90th birthday and, on 13 October, he was invited back to Berlaymont to celebrate with colleagues past and present. The colleagues caught up with him to hear some of his memories of his time at the Commission.



*N.J. Thøgersen, G. Seipelt, J.R. Rabier, J. Lastenouse, M. Santarelli, P. Collowald, R. Pendville*



*Jean Monnet et J.R Rabier*





## Pourquoi ?

Retraité depuis le 31 décembre 1989, ancien fonctionnaire à Ispra et actuellement en France, je passe une visite préventive tous les deux ans depuis 1994 au C.D.V. de Varèse dont je peux dire avoir beaucoup apprécié l'organisation jusqu'au jour où ..... :

Le 7 octobre 2008 à 8h. je me présente au CDV(Centro Diagnostico Varesino à Varese Italie) pour la visite de médecine préventive.

Je quitte le centre vers les 12heures 30 avec une radio du poumon dans une enveloppe, donnée par le secrétaire de l'accueil, **sans commentaire écrit ou oral**, le rapport devant suivre par courrier. C'est le protocole habituel suivi par le centre depuis 1994. J'en étais donc à ma 8e visite ; le centre possède, bien entendu toutes mes coordonnées (adresse et numéro de téléphone en France).

Étant absent de mon domicile du 25 au 29 novembre 2008, je prends connaissance le 29 du rapport qui me conseille de faire un scanner, ce qui laisse supposer que le rapport ne m'est pas parvenu avant le 25/11.

Le 1er décembre 2008, avec ma radio, je me rends chez mon généraliste ; le diagnostic tombe brutal et presque sans appel : 80 % de chances d'avoir un cancer au poumon droit et l'engrenage des contrôles se déclenche. N'ayant aucun symptôme, la surprise est cruelle et grande. Toute de suite je me pose la question : **pourquoi n'ai-je pas été prévenu lors de ma visite à Varèse?**

A partir du 21 février 2009 j'ai donc envoyé plusieurs lettres au CDV, sans réponse (jusqu'au 1er juillet 2009), au Conseil de l'ordre des médecins de la province de Varèse, sans réponse (jusqu'aux 13 octobre 2009) avec copie au service de la médecine préventive de la Commission à Bruxelles, sans réponse. J'ai également averti le bureau liquidateur d'Ispra le 4 mai 2009 ; ce dernier par lettre du 22 mai 2009 demandait des éclaircissements au CDV

Le 13 juillet 2009 j'ai reçu une lettre du CDV en date du 1er juillet (envoyée aussi au Conseil de l'ordre des médecins et au responsable de la caisse maladie d'Ispra) ; voilà la réponse du POURQUOI? "..... le Dr X. radiologue qui a personnellement effectué l'échographie abdominale et qui de ce fait était certainement présent au centre le matin du check-up, a pris connaissance de la radio du thorax, mais n'a pas pu contacter M. Neisse qui

avait quitté le centre et qu'il n'a plus été possible de joindre téléphoniquement ....."

Le 17 octobre 2009 j'ai reçu une lettre du 13 du Conseil de l'ordre des médecins « le Conseil de l'ordre n'a pas relevé dans le comportement professionnel du docteur Y. des éléments qui peuvent mettre en évidence une violation de normes déontologiques ; en conséquence le dossier a été archivé.»

### Conclusion

**Est ce qu'il n'y a que moi qui pense que le seul devoir d'un centre de prévention est de prévenir immédiatement le patient lorsqu'il y a suspicion d'une pathologie grave?**

Gérard NEISSE



Spettabile  
**CCR- Euratom**  
 Cassa Malattia  
**ISPRA**

**Raccomandata R.R.**

Ref.VOX 84 courrier des lecteurs

*Alla cortese attenzione del dott Pierre Blanchard*

Gentile sig.re

Il Centro Diagnostico Varesino esprime il proprio rammarico per quanto purtroppo accaduto al sig. Neisse, persona nota al Centro per i numerosi check up periodicamente eseguiti. Nello stesso tempo siamo dispiaciuti per la malattia che lo ha colpito e gli auguriamo una soluzione positiva. Per quanto riguarda la vicenda, effettivamente si è tratto di una catena di circostanze sfavorevoli che hanno ritardato un sollecito contatto tra il Centro ed il paziente, cosa che invece normalmente avviene, come possono ben testimoniare numerosissimi aderenti alla Cassa Malattia che si rivolgono al noi con fiducia anche per problemi non strettamente legati all'iter diagnostico. Siamo per altro convinti che tale ritardo, da parte nostra giudicato negativamente, non abbia influito sulla situazione clinica del paziente che per altro ha avuto tutti i risultati già utili per l'inizio della terapia. Cio' e' stato riconosciuto anche dall'Ordine dei Medici di Varese con sua nota del 13.10.2009. Rinnovando le scuse la sig. Neisse, gli rinnoviamo auguri per una buona soluzione dei suoi problemi.

Distinti saluti.

Varese, 27 gennaio 2010

**CDV Srl**  
 A nome del CDA: il Presidente





CDV s.r.l. - Centro Diagnostico Varesino - 21100 VARESE - Vicolo San Michele, 6  
 Tel. 0332 28 86 38 - 0332 28 89 01 - Fax 0332 28 87 20  
 e-mail: info@cdv.va.it - http://www.cdv.va.it - Direttore Sanitario: Dr. Norberto Silvestri  
 Cap. Sociale € 254.000.000 s.m. - Reg. Imp. Varese 0071909127 - R.E.A. Varese 05426 - P.I.S.A. 0071909127

AZIENDA CON SISTEMA QUALITÀ  
 CERTIFICATO DA DNV  
 =UNI EN ISO 9001:2008=

## Nous ont quittés

ADRIAENSSENS Leo	1921/03/12	2009/08/09	EVANS Rachel	1967/12/17	2009/10/23
AIDONDIS-SCHOUTEN Johanna	1919/09/03	2009/04/13	FABRO Sergio	1925/12/05	2009/07/07
AUZEAU Marc	1925/07/16	2009/10/25	FAHR Wilhelm	1939/06/05	2009/09/26
BAARS Johannes	1935/03/14	2009/12/08	FANK Nicolas	1924/07/17	2009/07/19
BASTIN Paul	1927/02/21	2009/10/17	FASSOT Robert	1921/12/22	2009/04/22
BECUTI Maurizio	1928/12/23	2009/11/27	FERRARA Maria Letizia	1939/07/14	2009/10/10
BEELEN Philippe	1952/03/10	2009/08/16	FIGUS Giulio	1931/08/25	2009/08/04
BENNETT William	1926/12/06	2009/10/17	FINK-JENSEN Preben	1942/03/10	2009/06/08
BERNARD Jean	1934/01/12	2009/07/26	FIORETTO Francesco	1938/11/27	2009/09/19
BERTOLI Gisela	1938/07/16	2009/12/14	FOX Vivienne	1942/06/18	2009/08/10
BINCK-DE SPIEGELEIRE Monique	1946/08/09	2009/11/30	FROHNEN Josef	1942/04/14	2009/10/15
BODEN Georg	1919/08/04	2009/12/03	FUSANI Mario	1927/09/03	2009/04/25
BODNARESCU Musat	1921/11/30	2009/10/25	GABBAI Sylvia	1931/01/02	2009/10/16
BOLVIG Bjarne Bent	1941/08/22	2009/03/25	GAILLARD Pierre	1922/05/10	2009/11/14
BONNEL Antoinette	1927/05/11	2009/10/15	GALLAGHER Eamonn	1926/07/13	2009/05/25
BROERS Jack	1927/09/03	2009/08/15	GALLET Marc	1935/09/21	2009/05/23
BRONCHART Valerie	1968/10/07	2009/10/04	GARDONE Jean	1923/05/20	2009/09/04
BRUNI Dora	1941/04/17	2009/08/02	GEHENOT-WALRANT Adeline	1933/01/14	2009/02/23
BUCKLEY David	1928/06/24	2009/07/26	GIACOMINI Carlo	1938/02/28	2009/12/02
BURGHARTZ Marion	1965/02/11	2009/05/11	GIBERT Yves	1919/10/30	2009/10/18
CARPENITO Antonio	1933/02/13	2009/08/07	GIRODROUX LAVIGNE Anne-Marie	1922/08/08	2009/10/09
CASSAR Joseph	1919/07/24	2009/09/29	GORDTS Anna-Liza	1951/08/24	2009/09/14
CECCONE Virgilio	1930/11/24	2009/11/28	GOSS John	1933/12/26	2009/09/28
CENDROWICZ Michael	1935/08/15	2009/10/13	GROOTINGS Peter	1951/05/27	2009/07/03
CESAR Georges	1920/03/05	2009/03/17	GRUMBACH Marcel	1921/05/07	2009/10/14
CHARDOT Edmond	1920/03/10	2009/06/19	GUENTHER Karl-Heinz	1926/06/20	2009/07/17
CIPOLLA Giampiero	1937/07/12	2009/09/25	HAGSTROM Olle	1946/01/21	2009/10/12
COEN Fernanda	1928/07/19	2009/11/01	HALS Simonne	1940/06/12	2009/05/29
COPPEZ-MARLIER Jeannine	1943/08/07	2009/06/24	HEBRANT Margherita	1924/12/22	2009/04/01
COSTANZO Francesco	1930/03/06	2009/04/07	HERRINCK Paul	1917/01/02	2009/07/04
CRESPI Romeo	1927/03/05	2009/08/18	HOROWICZ GREGOIRE Nicole	1941/11/07	2009/06/19
DAFFIX Frederic	1944/01/06	2009/05/29	HOSCHEIT Fernand	1926/11/30	2009/12/04
DALTROP John	1925/01/03	2009/08/05	HUHARDEAUX Robert	1923/02/04	2009/06/11
DE BOER Abraham	1928/03/30	2009/12/03	HULSTAERT André	1920/03/08	2009/04/16
DE BONI Lino	1922/01/16	2009/06/14	JENKINS Colin	1925/07/20	2009/08/01
DE KEYSER Albert	1929/11/12	2009/08/06	JOLY Jean	1950/03/23	2009/10/28
DE LIT-PAESEN Simone	1932/10/10	2009/05/16	JOOSTENS Jacques	1950/08/08	2009/07/09
DE RAS Eugene	1926/11/26	2009/11/05	JUNG Hans	1944/10/29	2009/09/26
DE REGT Jan	1925/03/12	2009/08/22	KARPENSTEIN Peter	1933/06/19	2009/05/10
DEFAYE Michel	1928/01/27	2009/08/18	KLAEDTKE Hans	1929/09/10	2009/05/20
DELAISSE Willy	1938/07/13	2009/08/11	KLARFELD Margherita	1914/11/22	2009/07/01
DELAUNOY Jacqueline	1939/11/16	2009/06/24	KLEINE Hermine	1920/04/07	2009/10/08
DELLA SIEGA Guido	1921/02/28	2009/07/14	KOCK Peter	1948/08/18	2009/09/05
DELLE CHIAIE Carlo	1920/12/22	2009/05/24	KOHL Margot	1925/01/25	2009/05/30
DODGE Raymond	1943/07/30	2009/07/16	KONING Jeannette	1920/04/14	2009/02/07
DONA Giorgio	1940/12/27	2009/09/08	KUNER Otto	1924/07/11	2009/07/13
DUCHATEAU Pierre	1929/05/19	2009/07/22	KURRER Dietrich	1923/02/18	2009/05/21
DUCK Hywell	1933/06/12	2009/10/30	LABART Louis	1921/03/20	2009/07/08
DUHANNOY Lucien	1922/12/20	2009/10/28	LAMBAY-MUSIN Jacqueline	1951/01/15	2009/09/30



LANDAIS Edmond	1917/04/14	2009/06/07	POULAIN Jean	1929/05/21	2009/10/25
LEFEBVRE-MC PHILIPS Mildred	1927/07/09	2009/08/14	POZZI Giuliana	1922/07/25	2009/12/04
LEMMEL-EBELING Liselotte	1933/01/21	2009/10/15	PRUEFER Helmut	1929/03/10	2009/05/09
LEMOINE Elisabeth	1935/05/30	2009/05/24	RASCIO Giuseppe	1933/02/18	2009/04/04
LOCKEFEER Leo	1915/02/13	2009/09/08	RASSCHAERT Georges	1932/03/29	2009/07/23
LOHAN Gerhard	1948/10/13	2009/09/05	REINACH John	1945/06/19	2009/07/09
LOONEN Colette	1941/02/08	2009/04/28	RIALAN Chantal	1921/04/07	2009/07/04
LOUIS Patrick	1950/09/03	2009/08/05	RIBOLZI Emilio	1922/08/18	2009/10/31
LOY Michael	1933/07/18	2009/11/29	RIVILLA-BASELGA Maria Concepcion	1951/08/27	2009/06/19
LUCACCIONI Paolo	1944/08/29	2009/05/21	SALIMBENI Giovanni	1947/07/11	2009/06/08
MADSEN Margit	1940/02/08	2009/08/10	SAUTTER Guy	1924/05/19	2009/11/19
MAHMOUDI Mohamed	1940/11/24	2009/11/20	SCHIAVO-CAMPO Leopoldo	1926/03/11	2009/11/14
MALNOURY Martine	1950/10/12	2009/09/04	SCHINDLER Robert	1922/02/24	2009/04/28
MANAI Carlo	1936/02/19	2009/10/22	SCHOCKWEILER Claudine	1950/10/04	2009/04/22
MARGNINI Angelo	1924/03/17	2009/03/25	SCHOREN Georgette	1924/02/09	2009/04/11
MASTROIANI Antonio	1939/10/28	2009/06/29	SCHWARTZ Denise	1920/02/17	2009/10/10
MAUREL Henri	1929/11/18	2009/07/21	SILVA MAIA Joao	1941/04/19	2009/09/20
MAYNE Richard	1926/04/02	2009/11/29	SILVESTRE Massimo	1939/09/20	2009/05/05
MENGUY Marie-Antoinette	1917/02/25	2009/04/13	SIMTS Yvette	1956/08/28	2009/09/11
METZER-BEIJER Louise	1925/08/25	2009/06/08	SMULDERS Anton	1918/06/10	2009/04/20
MEYER Marlene	1942/02/18	2009/07/10	STOCCHI Carlo Alberto	1934/01/27	2009/08/25
MEYNELL Benedict	1930/02/17	2009/11/14	STOLLER Hermann	1932/01/29	2009/11/12
MINNE Marcel	1920/10/04	2009/07/24	TAMBORINI Cornelio	1923/08/05	2009/08/17
MONASSE Daniel	1936/09/18	2009/06/18	TAQUET Bernard	1938/10/09	2009/06/23
MOONEY Niall	1929/12/16	2009/12/21	TAUBER Yolande	1926/06/26	2009/04/16
NAGY Endre	1940/03/25	2009/07/20	TAYLOR Alexander	1952/03/06	2009/08/02
NAUCHE Roger	1931/12/12	2009/07/12	TODINI Gaetano	1924/05/29	2009/04/12
NEUMAIER Ingeborg	1942/02/25	2009/10/04	VAN BUITENEN Vera	1933/09/24	2009/11/21
NEUNREITHER Karlheinz	1931/01/29	2009/11/14	VAN DEN NOORT Wim	1941/06/08	2009/09/12
NOCK Denise	1925/03/10	2009/07/31	VAN DER STAPPEN Mia	1940/09/03	2009/05/02
OSTRY François	1942/02/11	2009/08/15	VAN DONGEN Johannes	1927/01/11	2009/05/16
PAECKMEYER Bertrand	1952/07/23	2009/11/21	VAN LUNEN Maria	1926/03/02	2009/05/10
PAES Antonius	1932/06/05	2009/09/07	VAN RHIJN Adriaan	1926/04/24	2009/03/14
PAPAGEORGIADIS Georgios	1941/02/19	2009/08/25	VAN VARENBERG Liliane	1944/11/28	2009/12/13
PARENHGH Maurice	1916/07/27	2009/10/27	VANDERPERRE Rosa	1937/09/05	2009/08/12
PARISIS Renate	1935/11/06	2009/05/03	VERBINNEN Marcel	1924/09/09	2009/12/15
PERDERSEN Dorrit	1944/05/05	2009/06/30	VERHEYEN FRANS	1926/04/27	2009/06/08
PERICI Maria Letizia	1924/03/23	2009/11/20	WAGNER Gerard	1935/02/23	2009/05/30
PERSOONS Remy	1928/04/04	2009/09/21	WANDERSCHIED Juliette	1930/08/28	2009/07/30
PETRI Claus	1940/10/29	2009/09/23	WANG Marie	1918/05/05	2009/06/25
PEUBLE Georges	1920/03/21	2009/03/27	WANSINK Jacob	1926/03/11	2009/10/22
PIAZ Francesca	1914/02/18	2009/10/26	WERQUIN Jacques	1926/06/22	2009/06/17
PIETERS Jan	1923/06/13	2009/10/13	WOLTHERS Per	1942/10/10	2009/11/05
PIWECKI Helga	1939/07/28	2009/07/05	WRIGHT George	1924/08/05	2009/03/26
PLEDGE Jeffrey	1943/03/03	2009/04/04	ZELLER Adrien	1940/04/02	2009/08/22
POOT Lieven	1924/01/07	2009/09/30	ZICCARDI Carmen	1929/11/09	2009/06/24
PORZIO Carmela	1938/02/14	2009/04/03	ZINGONE Gaetano	1934/05/04	2009/08/03

*Le Président et le Bureau de l'AIACE  
présentent leurs condoléances aux familles.*





**Tous et toutes à Thessalonique  
fin mai début juin 2010!**



**Un événement à ne pas manquer....  
[www.aiace2010.gr](http://www.aiace2010.gr)**